

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CA-2025-030**

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025

**POINT A.4.1
APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR
DURABILITÉ (VERSION 2)**

Le Conseil d'administration, en sa séance du 1^{er} avril 2025, sous la présidence Georges LINARÈS, Président,

Vu le code de l'éducation,

Vu le plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu le référentiel de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement, de recherche et d'innovation, dit « Référentiel DD&RS »,

Vu la délibération n°CA-2024-007 du Conseil d'administration en sa séance extraordinaire du 23 février 2024 relative au schéma directeur durabilité,

Vu les statuts d'Avignon Université,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration d'Avignon Université,

Vu la délibération n°CAC-2025-004 du Conseil académique d'Avignon Université en sa séance du 4 mars 2025 relative à l'actualisation du schéma directeur durabilité (Version 2),

Vu l'avis favorable du Comité social d'administration d'Avignon Université en sa séance du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'actualisation du schéma directeur durabilité (Version 2), telle qu'annexée à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à la majorité (1 contre)

Affaire suivie par

Alain RICHAUD
Vice-président du Conseil
d'administration

Téléphone

+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel

vice-president-ca@univ-avignon.fr

Membres composant le conseil : 28
Membres présents (16) ou suppléés (5) : 21
Membres absents et non suppléés : 7

Le Président d'Avignon Université

Georges LINARÈS

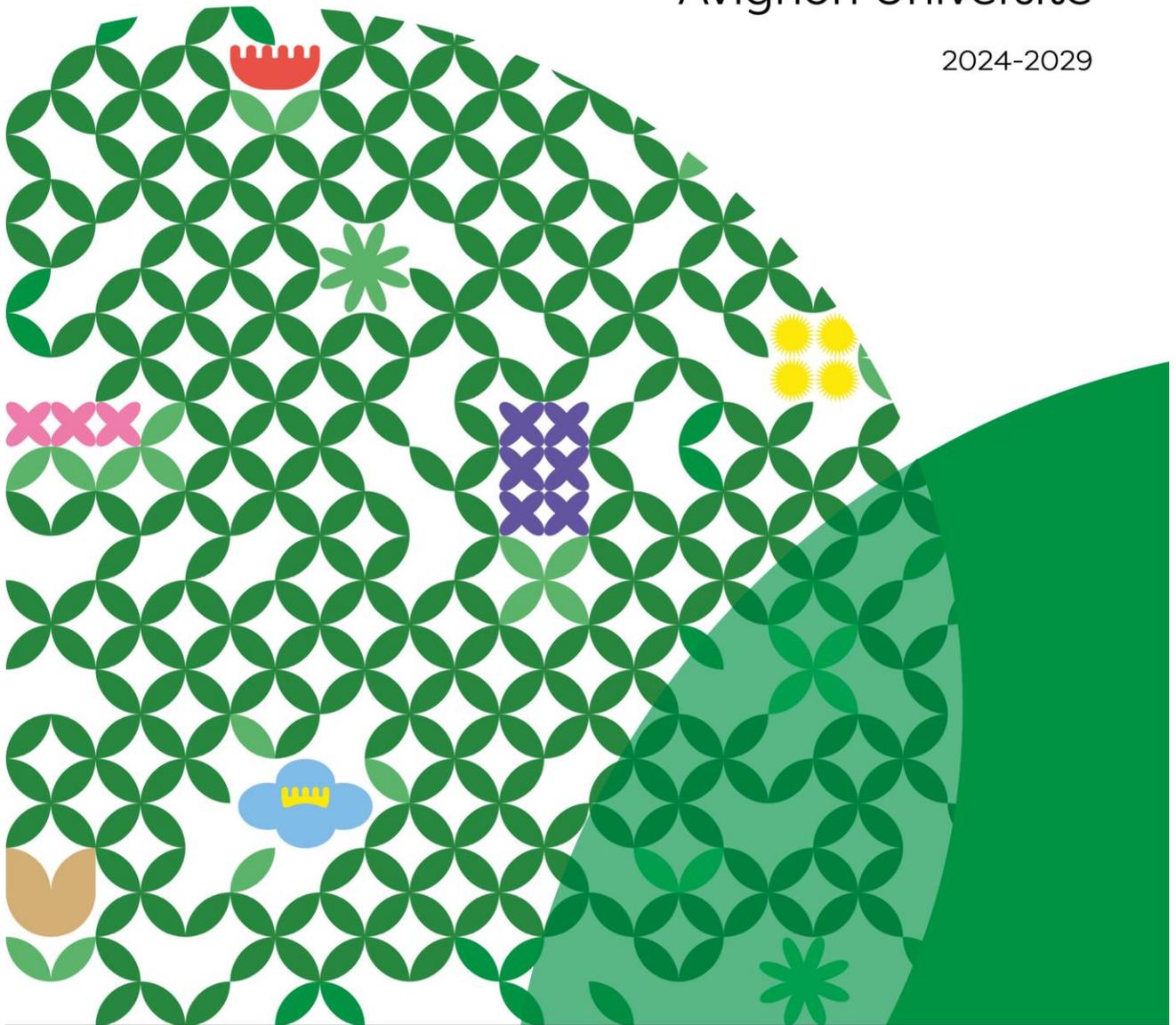
Signature calligraphique
Georges Linares
le 04/04/2025 15:04:18 +02:00



Schéma directeur durabilité

Avignon Université

2024-2029



UNIV-AVIGNON.FR

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Introduction	4
Axe 1 : Structurer et permettre la mobilisation de l'établissement	6
Objectif 1 : Structurer le pilotage pour répondre aux enjeux de durabilité	7
Objectif 2 : Créer un cadre d'engagement des agents.....	10
Objectif 3 : Sensibiliser et susciter l'adhésion	15
Objectif 4 : Assurer le suivi de la démarche	17
Axe 2 : Mettre en place un campus éco-responsable	20
Objectif 1 : Préserver et favoriser la biodiversité	21
Objectif 2 : Réduire, réutiliser, recycler les déchets courants.....	25
Objectif 3 : Mettre en place une politique d'achats responsables	35
Objectif 4 : Réduire la consommation d'énergie et d'eau.....	38
Objectif 5 : Mesurer et réduire l'empreinte carbone.....	48
Objectif 6 : Mettre en place des pratiques exemplaires sur les campus.....	52
Objectif 7 : Travailler en collaboration avec les acteurs du territoire.....	54
Axe 3 : Accompagner les équipes de recherche dans l'évolution de leurs activités	55
Objectif 1 : Accompagner les équipes dans l'élaboration d'une stratégie relative à l'impact sociétal de leurs recherches	56
Objectif 2 : Accompagner les équipes dans l'évaluation et la réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités	58
Objectif 3 : Intégrer la durabilité aux objectifs majeurs de la politique scientifique de l'établissement	61
Objectif 4 : Développer les interactions sciences et société et l'expertise en appui aux acteurs socio-économiques publics et privés.....	63
Axe 4 : Sensibiliser et former aux enjeux de durabilité	64
Objectif 1 : Former l'ensemble des étudiants aux concepts et aux compétences liés à la transition écologique et sociétale.....	65
Objectif 2 : Favoriser le développement d'une société durable.....	71
Annexe 1 : Glossaire acronymes	76
Annexe 2 : Délibération du CA Avignon Université en date du 23 février 2024	77
Annexe 3 : Délibération du CA Avignon Université en date du 8 avril 2025	78

Préambule

Ce Schéma Directeur Durabilité (SDD) s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Biodiversité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 2022, qui a pour objectif de renforcer les actions en faveur de la biodiversité et de lutter contre le changement climatique. En adoptant ce schéma, Avignon Université affirme son engagement dans la transition vers un modèle universitaire plus durable, en adéquation avec les attentes sociétales et environnementales actuelles.

Ce document a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des services, composantes et membres du personnel de l'université, témoignant ainsi d'une volonté collective de s'engager pour un avenir plus respectueux de notre planète. Il convient de souligner que, pour des raisons d'efficacité, la partie relative à la responsabilité sociétale n'a pas été intégrée dans ce schéma. Toutefois, Avignon Université a déjà mis en place un Schéma Directeur du Handicap ainsi qu'un Plan pour l'Égalité Homme-Femme, illustrant son engagement envers l'inclusion et l'égalité.

Une première version du SDD d'Avignon Université a été adoptée en conseil d'administration le 23 février 2024. Cela a marqué un tournant significatif dans notre approche des enjeux écologiques. Après une première année d'existence, deux comités de pilotage et un comité de suivi, il a été nécessaire de réviser notre SDD. Tout d'abord dans sa forme, afin de mieux harmoniser les descriptifs, de faire apparaître les niveaux de mise en œuvre et de commencer à l'enrichir d'indicateurs de suivi. Enfin, sur le fond, certaines fiches actions ont été modifiées afin de s'approcher au mieux de la réalité du terrain. Deux fiches ont été supprimées et trois autres ont été créées.

C'est donc la 2ème version du SDD d'Avignon Université qui est présentée dans ce document.

Chaque année, une version actualisée du SDD sera présentée en Conseil d'Administration afin de rendre compte des progrès réalisés par l'université en matière d'engagement pour l'avenir

Introduction

Notre siècle est marqué par le constat d'une perturbation des équilibres planétaires dont l'amplitude et la rapidité impactent profondément le vivant. Cette évolution est directement liée à l'organisation de nos sociétés humaines et à leur exploitation des ressources naturelles. Les composantes biophysiques et sociétales du système Terre sont intimement intriquées, comme le sont les objectifs d'habitabilité, de justice et d'équité. Offrir à tous une vie digne et épanouie dans le respect des limites planétaires constitue l'enjeu principal du XXI^e siècle.

Notre institution est au service de la société et donc de l'objectif consistant à nous assurer un avenir viable et désirable. La richesse de nos compétences et cadres d'action nous permet d'agir de multiples façons. D'abord, dans le cadre du fonctionnement de nos campus universitaires, avec l'exigence d'exemplarité du service public, renforcée ici par le regard de nos étudiants : il s'agit d'aligner pratiques et discours. Ensuite, dans nos activités de recherche, par nos travaux et leur impact sur notre environnement proche et la société. Enfin, dans nos activités de formation, car nos étudiants vivent, sont et seront confrontés à un monde en profonde mutation, ce qui les affectera comme professionnels et comme citoyens.

L'objectif ambitieux de ce schéma directeur est ainsi de structurer la contribution de notre établissement à cette nécessaire transition vers une société durable en proposant une vision d'ensemble et en articulant les voies d'action qui impliquent le plus souvent de nombreux acteurs de l'université. Il acte une rupture dans le fonctionnement de notre université, avec l'engagement d'une démarche formalisée et engageante. Il invite l'ensemble de la communauté universitaire à prendre la mesure de l'indispensable réinvention à opérer dans les années à venir, mais aussi du caractère d'urgence que revêtent les changements de représentations et de pratiques, à l'échelle individuelle et collective, pour assurer les conditions de durabilité de notre environnement de vie, au niveau local et global.

Notre établissement s'est déjà engagé dans l'intégration de cet enjeu majeur à ses activités.

- **COMME ORGANISME DE FORMATION**, d'abord, avec la création de parcours directement liés à cette question et l'intégration, dans des formations disciplinaires, de volets dédiés aux effets et/ou aux dépendances des activités professionnelles avec l'environnement. Cet effort de sensibilisation et de formation de nos étudiants, qui mobilise chacun d'entre nous, doit absolument être poursuivi et amplifié.
- **COMME ORGANISME DE RECHERCHE**, ensuite, avec une politique scientifique résolument engagée dans les grands défis sociétaux - dont la durabilité fait évidemment partie. Notre université doit absolument répondre à l'attente de la société d'un éclairage et de solutions scientifiquement fondés. C'est ce que nous avons entrepris en mobilisant les grands instruments qui structurent le projet d'établissement : les chaires partenariales avec deux chaires créées (respectivement sur l'eau et la chimie verte du végétal), un institut « Agrosociétés, environnement et santé » qui place l'environnement au centre de l'identité scientifique de l'établissement, un projet de « Villa Naturalité », qui inscrira l'établissement au centre d'un écosystème territorial très dense autour de la naturalité, thématique phare des politiques portées par nos grands partenaires institutionnels sur le territoire.

- **COMME ÉTABLISSEMENT PUBLIC**, enfin, l'effort qui a été réalisé ces dernières années pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités est considérable. Il a d'ores et déjà produit des effets notables : -30% de consommation électrique en dix ans, -45% sur le gaz, -27% sur l'eau. Pourtant, d'importants efforts restent encore à mener, car il est de notre responsabilité, comme institution publique, de tendre vers l'exemplarité en interrogeant systématiquement l'impact environnemental de nos activités et en faisant courageusement les choix qui produiront des effets notables.

La stratégie retenue s'articule en quatre axes :



AXE 1

Structurer et permettre la mobilisation de l'établissement.



AXE 2

Mettre en place un campus éco-responsable.



AXE 3

Accompagner les équipes de recherche dans l'évolution de leurs activités.



AXE 4

Sensibiliser et former aux enjeux de durabilité.

In fine, les quatre volets de travail retenus pour ce schéma sont en cohérence avec le référentiel DD&RS, ce qui permet de renforcer notre inscription dans la formidable dynamique qui anime l'enseignement supérieur et la recherche. Chacun de ces axes est décliné en objectifs opérationnels puis actions. Le fonctionnement de nos campus concentre la majorité des actions, signe de l'ampleur du chemin qui nous reste à parcourir pour intégrer les contraintes environnementales dans nos pratiques quotidiennes et de notre maturité pour nous y engager. Ce chantier constitue une priorité, car il conditionne notre crédibilité sur les autres volets, et répond à une attente forte de la part des étudiants et des personnels.

C'est, enfin, une occasion de mobilisation collective, car les évolutions à venir engagent le quotidien de chacun. La déclinaison opérationnelle de ce schéma s'appuiera ainsi largement sur la participation de l'ensemble des personnels et étudiants aux groupes de travail. L'implication étudiante dans le cadre des stages et unités d'enseignement sera favorisée et notre potentiel recherche mobilisé. Ce schéma directeur Durabilité pose ainsi le cadre et l'ambition d'Avignon Université. Il en restitue une vision complète, mais souligne surtout l'ampleur de la tâche, et la mobilisation collective nécessaire

Georges Linarès,

Président d'Avignon Université

Axe 1 : Structurer et permettre la mobilisation de l'établissement



AXE 1

*Structurer et permettre
la mobilisation
de l'établissement.*



Objectif 1 : Structurer le pilotage pour répondre aux enjeux de durabilité

ACTION	Action 1.1.1 - Mettre en place les comités de pilotage et suivi de la démarche.
PORTAGE	VP-TE - DGS
CONTEXTE	La démarche engagée par l'établissement requiert la mise en place d'une structure de pilotage. Ce pilotage doit permettre la coordination et assurer la cohérence des actions, et répondre aux enjeux de visibilité et d'efficacité.
DESRIPTIF	<p>Le pilotage et le suivi de la démarche seront assurés par deux comités à instituer.</p> <p>Le comité de pilotage (COFIL) aura une mission de pilotage des actions en lien avec les ambitions stratégiques du schéma. Il vérifiera l'adéquation entre les actions conduites et les objectifs stratégiques, rendra des arbitrages pour garantir l'alignement avec la stratégie d'établissement, portera le projet devant la communauté et ses instances, définira les éléments de communication pour diffuser la culture de la durabilité.</p> <p>Il sera composé du Président, des Vice-présidents du Conseil d'administration, des Vice-présidents délégués, du Vice-président étudiant, du DGS. Il se réunira 2 fois dans l'année.</p> <p>Le comité de suivi suivra l'avancement du projet, coordonnera les actions en s'assurant de leur cohérence avec les objectifs assignés et de partager les informations afin que l'ensemble des directions de services s'emparent du sujet. Il assurera le lien entre les acteurs du projet et préparera les arbitrages soumis au COFIL. Il sera composé de la Vice-présidente déléguée à la transition environnementale (TE) et des éventuels chargés de mission TE, du Vice-président étudiant et des élus étudiants aux conseils, des directeurs des composantes ou instituts et des directeurs administratifs des composantes ou instituts, des directeurs de services communs et des DGSA et directeurs centraux. Il se réunira une fois dans l'année.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.1.2 - Constituer et affecter des moyens à une équipe projet



ACTION	Action 1.1.2 Constituer et affecter des moyens à une équipe projet					
PORTAGE	Président, DGS					
CONTEXTE	La plupart des actions relevant des enjeux de durabilité sont des actions transverses, nécessitant une collaboration entre différentes structures organisationnelles. Un portage dédié est nécessaire pour garantir la visibilité des actions déployées, leur mise en cohérence, et l'efficacité globale de la politique portée par l'établissement. En 2023, le pilotage était assuré par la seule vice-présidente déléguée à la transition environnementale (VPTE).					
DESCRIPTIF	"L'action vise à mettre en place une équipe projet en charge du portage de la démarche, et à lui assurer des moyens dédiés. L'équipe projet sera constituée de la VP-TE, de la consultante interne chargée de l'accompagnement aux projets et la transformation, de chargés de mission enseignants ou enseignants-chercheurs sur les thématiques de la biodiversité, des mobilités, du numérique responsable, de l'économie des flux et des référents durabilité dans les composantes. L'équipe pourra être complétée par des apports d'étudiants de Master lors de stages, ou de services civiques. L'équipe se verra octroyée une ligne budgétaire (e-otp "transition environnementale") dont la dotation sera fixée annuellement dans le cadre du dialogue budgétaire.					
PARTIES PRENANTES	Interne : VP- TE					
	Externe : /					
INDICATEURS						
EVALUATION DE LA REALISATION	<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #4b7c3d;"></td> <td></td> </tr> </table>					
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.1.1 - Mettre en place les comités de pilotage et suivi de la démarche 1.1.3 - Mettre en place une structure de pilotage dédiée dans les composantes ou instituts					



ACTION	Action 1.1.3. Mettre en place une structure de pilotage dédiée dans les composantes
PORTAGE	VP-CA - directeurs de composante
CONTEXTE	<p>Les instituts et les composantes sont les porteurs du projet de l'établissement sur leurs périmètres scientifiques respectifs. Ils se positionnent ainsi à un niveau de gouvernance pertinent pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie relative à l'intégration des enjeux de durabilité dans les activités de formation et de recherche. L'intégration des enjeux de durabilité dans leurs activités de formation et de recherche des composantes ou instituts fera l'objet des contrats d'objectifs, de moyens et de performance.</p>
RIPTIF	<p>Cette action consiste en la mise en place d'une fonction de référent dans les composantes, dans l'objectif de permettre le développement et la mise en œuvre d'actions concrètes au sein des composantes.</p> <p>Les référents intégreront l'équipe Transition Environnementale de l'université et seront les experts de la politique transition environnementale dans leur composante. Ils seront responsables de la coordination des projets, de la sensibilisation interne et externe, de la communication avec les services, ainsi que de l'établissement de partenariats avec d'autres institutions et acteurs du domaine de la transition écologique. Ces missions seront décrites dans une lettre de mission.</p> <p>Leur travail consistera également à intégrer les principes de durabilité dans les activités quotidiennes des composantes, suivre et évaluer les actions mises en place.</p> <p>La création de ces fonctions témoigne de l'engagement de l'établissement envers la durabilité environnementale et démontre sa volonté de prendre des mesures concrètes pour contribuer à la transition écologique.</p>
PARTIES PRENANTES	<p>Interne : Equipe TE, Equipe de direction des composantes</p> <p>Externe : /</p>
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.1.1 - Mettre en place les comités de pilotage et suivi de la démarche</p> <p>1.1.2 - Constituer et affecter des moyens à une équipe projet</p> <p>2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire</p>



Objectif 2 : Créer un cadre d'engagement des agents

ACTION	Action 1.2.1. - Intégrer les enjeux de durabilité de façon systématique aux COMP, entretiens professionnels, conventions avec des partenaires.
PORTAGE	Gouvernance, DGS, DRH
CONTEXTE	Les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) sont des instruments de déclinaison des politiques publiques en contrepartie de moyens contractualisés pour en atteindre les objectifs. Les COMP seront progressivement mis en œuvre par vague dans la relation Etat-Universités pour une généralisation en 2024. AU a initié depuis 12 mois des COMP expérimentaux avec ses composantes pour en étendre le principe aux futurs instituts.
DESCRIPTIF	<p>Les stratégies déployées dans les COMP seront intégrées dans les projets de service des directions puis déclinées en objectifs dans les entretiens professionnels individuels (EPI) pour favoriser l'imprégnation de cette politique dans les actions quotidiennes et opérationnaliser les objectifs fixés.</p> <p>Chaque Directeur et chef de service se verra assigner un ou plusieurs objectifs de durabilité dans l'exercice de sa mission. Ces objectifs pourront consister en le déploiement de mesures visant à réduire le bilan carbone de l'activité, la réalisation d'un projet de transition visant à mieux responsabiliser les acteurs de l'activité, la rénovation de processus pour intégrer des mesures socio-environnementales dans l'activité...</p> <p>L'atteinte des objectifs sera évaluées selon des modalités définies lors de l'EPI ; l'ensemble de ces retours sera synthétiser afin de permettre d'apprécier l'évolution de l'intégration des enjeux de durabilité à l'ensemble des activités des services.</p> <p>Dans le conventionnement avec ses partenaires, AU s'engage à intégrer des enjeux de durabilité.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : Directions de service
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/



ACTION	Action 1.2.2 : Mobiliser les dispositifs RH : CPP et CRCT
PORTAGE	VP-CFVU, VP-CR, DRH
CONTEXTE	L'engagement de l'établissement dans la mise en place d'une réponse aux enjeux de durabilité repose sur la mobilisation de personnels. Il convient de mettre en place des mesures incitatives en faveur de l'engagement, permettant aux agents souhaitant orienter leurs activités vers ces enjeux de libérer le temps nécessaire pour acquérir les compétences nécessaires et initier leur projet.
DESCRIPTIF	L'action consiste en l'intégration d'un critère relatif aux enjeux de durabilité dans l'évaluation des projets de Congé pour projet pédagogique (CPP) et Congé de recherche pour conversion thématique (CRCT), et/ou la réservation d'un volant de CPP et CRCT pour les projets dédiés à ces enjeux. Les modalités de cette action seront établies par un travail de critérisation collégial au sein des instances concernées (CFVU et CR).
PARTIES PRENANTES	Interne : /
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>4.1.3 - Intégrer à minima une compétence en lien avec la durabilité à l'ensemble de l'offre de formation</p> <p>4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations</p>



ACTION	Action 1.2.3 : Mobiliser les dispositifs RH : primes et avancement de carrière
PORTAGE	VP-CA, DRH
CONTEXTE	L'engagement de l'établissement dans la mise en place d'une réponse aux enjeux de durabilité repose sur la mobilisation des personnels. Il convient de mettre en place des mesures de reconnaissance de l'engagement des agents sur ces enjeux.
DESCRIPTIF	L'action vise à intégrer la contribution effectuée par les agents sur la transition environnementale pour l'attribution des primes et des avancements de grade. Cette intégration se fera de façon progressive et cohérente avec la mise en place de la démarche à l'échelle de l'établissement, et sur la base de discussions collégiales au sein des instances de l'établissement.
PARTIES PRENANTES	Interne : / Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/



ACTION	Action 1.2.4 : Intégrer les enjeux de durabilité à l'animation du réseau des assistants de prévention
PORTAGE	Conseillère de prévention des risques professionnels
CONTEXTE	<p>Les services de l'université développent des pratiques répondant aux enjeux de durabilité, chacun dans leur champ d'expertise. Cette expertise est à même de bénéficier à l'ensemble des agents.</p> <p>Par ailleurs, le réseau des assistants de prévention en Santé Sécurité au Travail, mis en place en 2019, couvre plusieurs thèmes à la croisée des enjeux de durabilité.</p>
DESCRIPTIF	Cette action consiste à intégrer des ateliers relatifs aux enjeux de durabilité au réseau des assistants de prévention.
PARTIES PRENANTES	Interne : AP
	Externe : /
INDICATEURS	% ateliers ayant traité des enjeux de durabilité / an
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.2.1c - Plastiques de laboratoire</p> <p>2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs</p> <p>2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique</p> <p>2.5.4 - Favoriser les mobilités durables</p>



ACTION	Action 1.2.5 : Intégrer les enjeux de durabilité à la formation continue des personnels
PORTAGE	DGS, DRH
CONTEXTE	Intégrer les enjeux de durabilité aux actions de l'établissement suppose à la fois un cadre d'engagement des personnels, et des personnels possédant la capacité à s'en saisir. La formation continue est l'un des outils qui permet l'évolution professionnelle des agents. A l'échelle nationale, le plan biodiversité climat du MESR indique que "A partir du 1er janvier 2023, tous les recrutements d'enseignants-chercheurs donnent lieu au suivi d'un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS (...). Ce module sera également proposé à tous les enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire en formation continue"
DESCRIPTIF	<p>Cette action se décline en plusieurs niveaux.</p> <p><u>Accompagnement des actions mises en place au niveau national</u> : l'établissement promouvra le module de sensibilisation/formation proposé par le MESR.</p> <p><u>Mise en place d'actions spécifiques au niveau de l'établissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des ateliers Inventons Nos Métiers Bas Carbone avec pour objectif du COMP de former 80% des personnels d'ici 2027 - Evolution du catalogue de formation de la DRH qui intègre chaque année des formations en lien avec la transition environnementale suite aux propositions des membres de l'équipe TE - Le module de sensibilisation à destination des MCF sera également proposé aux personnels non éligibles. La confrontation du contenu de ce module aux attentes des personnels pourra aboutir à la proposition de webinaires complémentaires, sur des thématiques non traitées par le module.
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE
	Externe : /
INDICATEURS	% personnel ayant suivi les ateliers INMBC
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>3.1.1 - Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche</p> <p>3.1.2 - Faciliter l'engagement des laboratoires dans le dialogue sciences - société dans le champ de la durabilité</p> <p>4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations</p>



Objectif 3 : Sensibiliser et susciter l'adhésion

ACTION	Action 1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes
PORTAGE	Direction de la communication - VP-TE
CONTEXTE	Rendre compte de la démarche aux parties prenantes internes est nécessaire pour sensibiliser, donner envie de contribuer, permettre les synergies et la coordination des actions. Cette démarche est par ailleurs transversale et portée par de multiples acteurs au sein de l'université, qui communiquent sur leurs actions propres par des canaux variés.
DESCRIPTIF	<p>Le plan d'action interne prend en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils spécifiques : liste d'expression thématique sur la transition environnementale - Page durabilité sur le site institutionnel - Charte graphique spécifique sur la transition environnementale (bandeau et banque de pictogrammes en lien avec SDD) - Organisation récurrente d'évènements liées à la transition environnementale : accompagnement des étudiants pour la semaine de l'environnement, opération de sensibilisation au numérique responsable, aux mobilités douces, à la préservation de la biodiversité, anniversaire du schéma directeur (3 évènements par an minimum),... - Organisation une fois par an d'une campagne de sensibilisation aux éco-gestes en lien avec l'économe des flux - Organiser lors du premier semestre 2025, avec récurrence annuelle, une opération de sensibilisation au tri sélectif des déchets avec le Grand Avignon - Mettre en place une communication spécifique sur la mise en place de l'UE de socle (sept 2026 et sept 2027)
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE - Direction de la culture et de la vie de campus - Référents dans les composantes
	Externe : RESES - Grand Avignon
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.2.1 - Réduire à la source déchets 2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs 2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique 2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau 2.6.1 - Alimentation responsable 2.6.2 - Evènementiel 3.1.1 - Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche 4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité 4.2.2 - Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité</p>



ACTION	Action 1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes externes
PORTAGE	Direction de la communication - VP-TE
CONTEXTE	<p>Communiquer sur les engagements et surtout réalisations de l'université aux parties prenantes externes relève d'une stratégie d'implication. C'est un levier pour créer du lien avec des acteurs aux cultures, attentes et contraintes pouvant être différentes, dans un objectif de rayonnement et diffusion (ex communication à destination du "grand public"), d'attractivité (ex communication à destination des élèves du cycle secondaire), d'initiation ou renforcement de collaborations, et de co-construction (ex communication à destination des organisations territoriales, entreprises). Cette communication prend des formes très diverses : invitations à la presse et aux partenaires institutionnels et socio-économiques, actualités récurrentes sur le site et les réseaux, mais aussi intervention auprès des publics scolaires dans le cadre des cordées de la réussite, du grand public dans le cadre de la fête de la sciences, interventions auprès des élus, etc.</p>
DESRIPTIF	<p>Avignon Université ambitionne de devenir un acteur clé de la transition environnementale du territoire. Pour cela son engagement doit être visible pour l'ensemble des acteurs de la transition : collectivités, entreprises, établissements d'enseignement et associations.</p> <p>La promotion des actions d'Avignon Université, en faveur de la transition environnementale fera l'objet d'une communication approprié (communiqué de presse, communication sur les réseaux, ...)</p> <p>Le plan de communication spécifique à la transition environnementale sera à construire sur la base de deux actions structurantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cartographie des laboratoires d'Avignon Université sur les 17 ODD, en lien avec la DARI - le déploiement de la villa créative et de la villa naturalité comme lieux totems de la transition environnementale du territoire
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE, DARI, Direction des villas
	Externe : Collectivités, entreprises, établissements d'enseignement et associations
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes



Objectif 4 : Assurer le suivi de la démarche

ACTION	Action 1.4.1 - Réaliser une auto-évaluation annuelle s'appuyant sur le référentiel DD&RS
PORTAGE	VP-TE, DGS, DPAC
CONTEXTE	<p>Le référentiel DD&RS CPU – CGE (anciennement référentiel « plan vert ») a été mis en place en 2009 suite au Grenelle de l'environnement (article 55 de la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009). C'est l'outil national d'auto-évaluation des démarches de développement durable et de responsabilité sociétale de l'enseignement supérieur. Les versions successives du référentiel sont élaborées par ses usagers et parties prenantes pour tenir compte de l'état de l'art scientifique, des accords internationaux en relation avec les transformations socio-écologiques (ODD, ISO 26000...) et, plus localement, des évolutions des pratiques des établissements et de la réglementation. Ce référentiel est actuellement structuré en 5 axes : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, environnement, politique sociale.</p> <p>Cet outil adapté à l'enseignement supérieur permet la structuration et le suivi d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Les remontées d'auto-évaluation des établissements permettent par ailleurs le suivi annuel de la dynamique des démarches DD&RS des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale</p>
DESRIPTIF	<p>L'auto-évaluation sera réalisée chaque année sur la Plateforme d'Évaluation de la Responsabilité Sociétale des Établissements d'Enseignement Supérieur (PERSEES), selon le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sollicitation des parties internes concernées pour la mise à jour du diagnostic en juin - réalisation de l'autoévaluation en septembre - soumission de l'auto-évaluation en novembre
PARTIES PRENANTES	Interne : Tous les services de l'université
	Externe : CIRSES
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>Action 1.4.2 - Mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS</p> <p>Action 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&RS</p>



ACTION	Action 1.4.2. - Mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS
PORTAGE	VP-TE, DGS, DPAC
CONTEXTE	Le suivi d'une démarche DD&RS via le référentiel DD&RS (cf Action 1.4.1) ainsi que l'évaluation d'une candidature au label DD&RS s'appuient sur des indicateurs. Ces indicateurs permettent d'objectiver le niveau atteint par la structure sur chacune des variables associées aux différents axes du référentiel.
DESCRIPTIF	Cette action consiste à mettre en place des des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS : - choix des indicateurs jugés pertinents pour les différentes variables du référentiel, pouvant différer de ceux proposés par le référentiel - mise en place d'une procédure de collecte des données permettant de renseigner ces indicateurs
PARTIES PRENANTES	Interne : Tous les services de l'université
	Externe : CIRSES
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.4.1 - Réaliser une auto-évaluation annuelle s'appuyant sur le référentiel DD&RS 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&RS



ACTION	Action 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&RS
PORTAGE	VP-TE, DGS, DPAC
CONTEXTE	<p>Le label DD&RS de l'enseignement supérieur a été créé en 2015. Il permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Le référentiel DD&RS constitue la grille d'évaluation de ce label.</p> <p>Pour l'établissement, l'objectif fixé de labellisation DD&RS est d'abord une occasion monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.</p>
DESRIPTIF	<p>L'action consiste en l'engagement de l'université dans la labellisation DD&RS, sur la période couverte par le schéma directeur. En interne un auditeur DD&RS doit être nommé. Le processus de labellisation s'inscrit dans une démarche collective et participative de l'association CIRSES. L'auditeur devra suivre une formation spécifique auprès du CIRSES, participer à des réunions du comité de labellisation et auditer d'autres établissements du supérieur. Le calendrier retenu est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2025 : Identification de l'auditeur établissement en charge du suivi de la procédure - 2026 : Formation auprès du CIRSES et collecte des documents d'appui exigibles - 2027 : Conduite de la candidature - 2028 : Conduite d'un audit externe par l'auditeur AU
PARTIES PRENANTES	<p>Interne : Tous les services de l'université</p> <p>Externe : CIRSES</p>
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.4.1 - Réaliser une auto-évaluation annuelle s'appuyant sur le référentiel DD&RS</p> <p>1.4.2 - Mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS</p> <p>2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire</p>

Axe 2 : Mettre en place un campus éco-responsable



AXE 2

*Mettre en place
un campus
éco-responsable.*



Objectif 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

ACTION	Action 2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité
PORTAGE	Chargé de mission biodiversité, DPI (volet travaux), DCAVIS (volet espaces verts)
CONTEXTE	La conduite de travaux et l'entretien des espaces verts sont à même d'impacter la biodiversité hébergée sur les campus.
DESCRIPTIF	<p>Pour profiter de l'expertise des chercheurs d'Avignon Université un groupe de travail "Espace Vert" sera mis en place, piloté par le chargé de mission (CM) biodiversité.</p> <p>Une concertation entre les services compétents et le CM biodiversité sera réalisée en amont de la conduite de travaux sur les bâtiments ou d'entretien des espaces verts afin d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les impacts négatifs possibles sur la biodiversité et les voies possibles pour les éviter ou limiter - les possibilités d'amélioration des habitats induites par ces travaux <p>L'opportunité de mettre en place un marché public pour la gestion des espaces verts sera étudiée.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : Chercheurs, DAF
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique</p> <p>2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus</p> <p>2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités</p> <p>2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés</p> <p>2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau</p>



ACTION	Action 2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique
PORTAGE	Chargé de mission biodiversité
CONTEXTE	Mener une politique d'accueil de la biodiversité sur les campus suppose de connaître les habitats et la biodiversité présente, et d'en documenter les évolutions. La participation à la réalisation d'un inventaire et sa diffusion une fois finalisé peuvent également être conçues comme un outil de sensibilisation et formation des agents et étudiants.
DESRIPTIF	Un inventaire Oiseaux a été initié dans le cadre de l'UEO Agir sur nos campus au printemps 2023. Celui-ci devra se poursuivre et s'étendre à d'autres groupes animaux et végétaux afin de mettre en place les structures les plus adaptées pour la préservation de la biodiversité locale. Les observations de la LPO dans les zones adjacentes à l'université seront prises en compte dans l'inventaire. Un suivi phénologique sera également mis en place afin d'évaluer l'évolution de la saisonnalité des espèces avec celle du climat. Une communication adaptée doit être mise en place pour valoriser le travail effectué.
PARTIES PRENANTES	Interne : Etudiants, Chercheurs, DCAVIS, Direction de la communication
	Externe : Observatoire des saisons, LPO
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités



ACTION	Action 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus
PORTAGE	Chargé de mission biodiversité - Référents dans les composantes
CONTEXTE	La transition écologique intègre la préservation de la biodiversité, qui s'est très fortement érodée lors des dernières décennies. Cette préservation passe notamment par la mise à disposition et le maintien d'éléments nécessaires à la survie, l'alimentation et la reproduction des espèces végétales et animales; ainsi que par la sensibilisation du public.
DESCRIPTIF	L'objectif est de mettre en place des infrastructures dédiées à l'accueil de la biodiversité sur nos campus: haies diversifiées, nichoirs, muret de pierres sèches, jachères, spirale aromatique, potager... ainsi que d'organiser des évènements de sensibilisation. La mise en place du groupe de travail sur les espaces verts proposera des aménagements sur les différents sites. Les référents porteront les propositions pour arbitrage dans les composantes Les services DPI et DCAVIS seront éventuellement sollicités pour la mise en œuvre.
PARTIES PRENANTES	Interne : DPI, DCAVIS, Direction des composantes
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités 2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire



ACTION	Action 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités
PORTAGE	Chargé de mission biodiversité
CONTEXTE	La capacité d'engagement d'un établissement de l'ESR dans une démarche en faveur de la biodiversité ne se limite pas à la seule prise en compte de ses impacts direct sur les sites où il est implantés, mais intègre les dimensions d'enseignement et de recherche de ses activités.
DESRIPTIF	La charte biodiversité de France Université permet de guider une démarche volontaire en faveur de la biodiversité mettant en cohérence une stratégie d'établissement avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. La signature de cette charte constitue pour notre établissement un objectif à moyen terme, venant marquer la fin d'une première étape d'initiation de la démarche, et le début d'une seconde étape de prise en compte des interactions complexes de l'établissement sur son environnement
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance
	Externe : France Université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus



Objectif 2 : Réduire, réutiliser, recycler les déchets courants

ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source déchets Sous-action 2.2.1a - Déchets papier
PORTAGE	DOSI (moyens d'impression), DCAVIS (choix du papier), Anne-Laure AUTIER (projet PEPS)
CONTEXTE	Le papier constitue la première source de déchets de l'Université. Depuis 2020, la directive Services Publics Ecoresponsables impose à la fonction publique l'utilisation systématique de papier recyclé ou, à défaut, de papier issu de forêts gérées durablement.
DESRIPTIF	Cette action vise à réduire les déchets papier générés par l'université, en s'appuyant sur : <ul style="list-style-type: none"> - la mutualisation des moyens d'impression (action 2.2.1b), sur la programmation par défaut en mode recto-verso (limitation des volumes de papier utilisés) et la mise en place du déclenchement de l'impression par identification (limitation des impressions orphelines ou inadaptées). - Le choix d'une gamme de papier permettant de limiter l'empreinte environnementale tout en répondant aux différentes catégories d'usage et l'étude de l'opportunité de mettre en place un marché pour l'achat de papier. - La poursuite de la dématérialisation des procédures en co-gestion DRH/DOSI (projet PEPS)
PARTIES PRENANTES	Interne : Personnels, DAF
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1b - Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés



ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source déchets Sous-action 2.2.1b - Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)
PORTAGE	DOSI
CONTEXTE	<p>L'empreinte environnementale du numérique est principalement portée par la production des équipements. Réduire cette empreinte passe donc prioritairement par des achats adaptés aux besoins, une mutualisation lorsque possible, et une prolongation de la durée de vie des instruments. La gestion (achats, maintenance et fin de vie) des équipements électriques et électroniques au sein de l'établissement est actuellement réalisée pour partie par la DOSI, et pour partie directement par les unités organisationnelles (en particulier laboratoires), résultant en une hétérogénéité des pratiques.</p>
DESRIPTIF	<p>Cette action consiste en la généralisation des pratiques mises en place par la DOSI à l'ensemble de l'établissement, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mutualisation des équipements d'impression - l'accompagnement des utilisateurs pour un achat calibré au plus près des besoins d'utilisation - l'inventaire des équipements numériques individuels - l'extension de garantie à 7 ou 8 ans du matériel numérique, lorsqu'elle est possible - l'augmentation de la ligne budgétaire SAV - l'étude de la dématérialisation des cartes étudiants et des cartes du CROUS
PARTIES PRENANTES	Interne : Personnels, DPAC (contrôle interne du parc informatique)
	Externe : /
INDICATEURS	Nb achat / an Age moyen du parc
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1a - Déchets papier 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés



ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source déchets Sous-action 2.2.1c - Plastiques de laboratoire
PORTAGE	VP-TE
CONTEXTE	<p>Les plastiques sont des déchets décyclables et non recyclables : la transformation fragilise et dégrade ce matériau. Un recyclage "à l'infini" des matières plastiques est donc actuellement impossible. Lors de leur dégradation, les plastiques se fragmentent en micro- et nano-déchets. Ces particules sont largement présentes dans les sols et les eaux, avec des conséquences mal connues sur les organismes exposés. Sortir des plastiques jetables constitue ainsi l'un des 5 axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020).</p> <p>Les contenants plastiques à usage unique sont largement présents dans les laboratoires. Leur réduction passe par différentes pistes : substitution, optimisation de l'usage, choix de référence de grammage moindre (incl. par ex certaines parties en carton dans le cas des micropipettes), ré-usage. Chaque cas d'usage doit être envisagé spécifiquement, du fait des contraintes techniques (ex terrain) et de protocole (en cas de réusage par exemple pour s'assurer de l'absence de contamination).</p>
DESRIPTIF	<p>Cette action vise à limiter les déchets plastiques produits dans le cadre des activités de recherche de l'université, en s'appuyant sur les démarches déjà initiées nationalement (ex projet REDPLAST de l'INRAE). Les étapes à mettre en place sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des laboratoires concernés ; - mise en place d'une démarche de diagnostic - partage des bonnes pratiques - suivi de la réduction
PARTIES PRENANTES	Interne : direction des instituts, directions de laboratoires, personnels techniques des laboratoires
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.2.4 - Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents</p> <p>2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés</p> <p>2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés</p> <p>2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés</p>



ACTION	Action 2.2.1 Réduire à la source déchets Sous-action 2.2.1d – Bouteilles plastiques
PORTAGE	DPI, Aude Favre
CONTEXTE	<p>Les plastiques sont des déchets décyclables et non recyclables : la transformation fragilise et dégrade ce matériau. Un recyclage "à l'infini" des matières plastiques est donc actuellement impossibles. Lors de leur dégradation, les plastiques se fragmentent en micro- et nano-déchets. Ces particules sont largement présentes dans les sols et les eaux, avec des conséquences mal connues sur les organismes exposés.</p> <p>Sortir des plastiques jetables constitue ainsi l'un des 5 axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020). Des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage sont et seront fixés par décret, de façon progressive sur quatre périodes de 2021-2025 à 2035-2040. L'interdiction de la distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public est ainsi interdite depuis 2020 (directive Services Publics Eco-responsables - SPE).</p>
DESRIPTIF	<p>Cette action vise à limiter les déchets plastiques produits par l'université, en s'appuyant sur le respect de la directive SPE et la fin de la distribution des bouteilles plastiques à usage unique.</p> <p>Les étapes à mettre en œuvre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision d'arrêt de distribution des bouteilles d'eau dans les réunions et évènements organisés dans l'université - Constitution d'un groupe de travail pour : <ul style="list-style-type: none"> a) Identifier les points d'eau permettant le remplissage des bouteilles et gourdes ; b) Proposer les travaux d'installation de nouveaux points d'eau (lavabos ou fontaines) en fonction des besoins - Mise en œuvre des travaux par la DPI
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance, DCAVIS, conseillère de prévention des risques professionnels, communauté universitaire
	Externe : toutes structures organisant des événements à Avignon Université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés</p> <p>2.6.1 - Alimentation responsable</p> <p>2.6.2 - Evènementiels</p>



ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire Sous-action 2.2.2a - Mobilier
PORTAGE	DCAVIS
CONTEXTE	Avignon Université possède un important parc mobilier non répertorié.
DESRIPTIF	<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer systématiquement aux composantes le mobilier non utilisé suite aux réorganisations. - Proposer, en cas de réforme, le matériel aux associations étudiants et étudiants précaires. - Remettre le mobilier à l'éco-organisme Valdelia, agréé par le ministère de l'enseignement supérieur. <p>La filière Valdelia contribue à la mise en place d'une économie circulaire qui capitalise sur les trois axes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> -1- Le réemploi et la réutilisation avec les entreprises locales de l'Economie Sociale et Solidaire -2- Le recyclage -3- L'éco-conception des déchets d'ameublement professionnels.
PARTIES PRENANTES	Interne : Directions des composantes, Direction de la Culture et de la Vie de Campus
	Externe : Eco-organisme Valdelia
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.2d - Ressourcerie



ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire Sous-action 2.2.2b - Livres
PORTAGE	BU
CONTEXTE	<p>Chaque année, la BU retire en moyenne 1200 monographies de ses collections selon différents critères objectifs de désherbage. Le service souhaite valoriser ces documents, notamment au profit de la communauté universitaire, dans une démarche éco-responsable.</p>
DESRIPTIF	<p>L'action comporte 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une bibliovente permanente : mensuellement au sein des deux BU (campus Jean-Henri Fabre et campus Hannah Arendt) la vente des livres et périodiques à un prix intéressant afin d'en faire profiter la communauté universitaire et le public extérieur. - Mise en œuvre d'un contrat avec Ammareal, société privée française de vente en ligne de livres d'occasion dont le fonctionnement est basé sur une économie circulaire, sociale et solidaire. 10% de la revente d'un ouvrage est restitué à la bibliothèque fournisseur et 5 % sont versés à une association œuvrant contre l'illettrisme et en faveur de l'éducation (Bibliothèques Sans Frontières). Il est nécessaire de solliciter d'autres acteurs de l'ESS au niveau local pour optimiser le réemploi (Emmaus, Espelido à Montfavet,...) ou d'autre société comme Recyclivre.
PARTIES PRENANTES	Interne : /
	Externe : Ammareal
INDICATEURS	Nb de documents qui sortent des collections/an par rapport aux Nb docs acquis
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/



ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire Sous-action 2.2.2c - Déchets électriques et électroniques D3E
PORTAGE	DCAVIS
CONTEXTE	<p>L'empreinte environnementale du numérique est principalement portée par la production des équipements. Réduire cette empreinte passe donc prioritairement par des achats adaptés aux besoins, une mutualisation lorsque possible, et une prolongation de la durée de vie des instruments. La gestion (achats, maintenance et fin de vie) des équipements électriques et électroniques est réalisée au sein de l'établissement pour partie par la DOSI, et pour partie directement par les unités organisationnelles (en particulier laboratoires) résultant en une hétérogénéité des pratiques.</p>
DESRIPTIF	<p>Cette action consiste à étendre les procédures DOSI liées à la fin de vie des D3E à l'ensemble des parties prenantes internes : de façon prioritaire, offre du matériel aux agents, étudiants, écoles et associations ; en seconde intention, évacuation par un organisme agréé pour la collecte et le traitement des D3E</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : DCAVIS, DOSI (partage des pratiques et calendriers, sortie des inventaires), Direction des composantes
	Externe : Entreprises en charge des D3E (Ecologic, PAPREC)
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1c - Petits matériels de bureau et supports de communication 2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique



ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire Sous-action 2.2.2d - Ressourcerie
PORTAGE	VP-VU - DCVC
CONTEXTE	<p>Une épicerie sociale et solidaire destinée aux étudiants précaires a été mise en place par Inter'asso, en collaboration avec la mairie d'Avignon, le CROUS et l'Université. Il s'agit d'un lieu de vie, d'accueil, d'échange, de solidarité pour l'ensemble des étudiants avignonnais.</p>
DESRIPTIF	<p>L'action consiste à étendre les services d'échange offerts par l'AGORAé avec la mise en place d'une activité de ressourcerie pouvant être alimentée pour partie par le matériel sortant de l'université.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : Personnels et associations étudiantes
	Externe : AGORAé, Ville d'Avignon, CROUS
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.2a - Mobilier



ACTION	Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire Sous-action 2.2.2e - Petits matériels de bureau et supports de communication
PORTAGE	DCAVIS
CONTEXTE	Avignon Université utilise de nombreux dispositifs d'écriture (stylo, feutres, crayons,...) et support de communication (kakémono, poster...) qui méritent d'être valorisés afin de réduire notre empreinte environnementale.
DESCRIPTIF	L'action consiste à mettre en place des partenariats avec des associations ou eco-organismes récupérant les matériaux spécifiques : stylo, feutres, bouchons, piles, kakémonos, posters, déchets de projets pédagogiques (IUT PEC) ...
PARTIES PRENANTES	Interne : Personnels, étudiants, SAFIRE, Direction de la communication, associations étudiantes, département PEC IUT
	Externe : Associations, Grand Avignon
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.2c - Déchets électriques et électroniques D3E 2.6.2 - Evènementiels



ACTION	Action 2.2.2 - Organiser le tri des déchets significatifs
PORTAGE	DCAVIS (Pôle moyens généraux), VP-TE
CONTEXTE	Le recyclage est le troisième élément du triptyque "réduire, réutiliser, recycler". Ce recyclage nécessite un tri des déchets.
DESRIPTIF	<p>Cette action consiste en permettre l'acte de tri des déchets significatifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ordures ménagères 2. Emballages recyclables 3. Papier et carton 4. Biodéchets <p>Le protocole à déployer est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des procédures et du matériel de tri sélectif en collaboration avec les usagers et permettant la collecte par le Grand Avignon (points 1, 2 et 3) - Mise en place d'une procédure spécifique de gestion des biodéchets - Sensibilisation des usagers au tri sélectif avec le Grand Avignon - Formation des agents de nettoyage sur chaque site
PARTIES PRENANTES	Interne : Communauté universitaire, Directions des services et Directions de composantes, Assistants de prévention
	Externe : Société de nettoyage des locaux, Grand Avignon, CROUS
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.2.4 - Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents</p> <p>1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes</p> <p>2.6.2 - Evènementiels</p>



Objectif 3 : Mettre en place une politique d'achats responsables

ACTION	Action 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés
PORTAGE	DAF
CONTEXTE	La politique d'achat d'Avignon université doit être en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement. Elle est le reflet des orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement. Elle traduit, dans son périmètre, les valeurs de l'établissement et est devenue une composante essentielle pour la réalisation des missions de l'université. Depuis 2019, les achats réalisés dans le cadre d'un marché public ont représenté en moyenne 30 % du total des achats de l'université. Ce taux de couverture a oscillé entre 23 et 42% sur les quatre dernières années ; certains segments n'étant pas encore couverts par des marchés.
DESRIPTIF	L'établissement s'est fixé trois axes prioritaires pour augmenter son taux de couverture pour la période 2023-2028 : - Une politique d'achat voyages pour encadrer par un marché les frais de déplacements. Cette politique d'achat permettra aux missionnaires de pouvoir s'appuyer sur un voyageur organisant l'ensemble de leurs déplacements. - Une politique d'achat de restauration afin d'assurer une meilleure performance économique dans le respect de la commande publique. - Une politique d'achat dans le domaine de la formation du personnel afin d'assurer la meilleure mise en concurrence des organismes de formation. De plus, une réflexion doit être menée pour mettre en place un marché ou appel à consultation pour le papier et la gestion des espaces verts.
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance, Equipe TE, DCAVIS
	Externe : Prestataires de l'université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.2.1a - Déchets papier 2.2.1d - Bouteilles plastiques 2.2.1e - Plastiques de laboratoire 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables 2.6.1 - Alimentation responsable



ACTION	Action 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés
PORTAGE	DAF
CONTEXTE	La politique d'achat d'Avignon université doit être en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement. Elle est le reflet des orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement. Elle traduit, dans son périmètre, les valeurs de l'établissement et est devenue une composante essentielle pour la réalisation des missions de l'université.
DESCRIPTIF	<p>L'université décline son action achats sur quatre axes principaux à l'ensemble des segments. Aux côtés de la sécurité juridique des procédures de marchés publics, la performance économique de l'achat et le respect d'une charte de l'éthique de la commande publique, l'intégration de la fonction achat à une politique de développement durable est un objectif prioritaire.</p> <p>A chaque renouvellement de marché, une réflexion est menée sur l'impact environnemental de nos achats, conformément au plan national d'action pour l'achat public durable (PNAD) qui porte à 30 % la part minimale de marchés annuels devant contenir au moins une considération sociale à l'horizon 2025.</p> <p>AU se fixe comme objectif de pondérer à hauteur de 20% minimum l'offre des candidats sur les critères environnementaux.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : Services et composantes prescripteurs, Equipe TE
	Externe : Prestataires de l'université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité</p> <p>2.2.1a - Déchets papier</p> <p>2.2.1d - Bouteilles plastiques</p> <p>2.2.1e - Plastiques de laboratoire</p> <p>2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone</p> <p>2.5.4 - Favoriser les mobilités durables</p> <p>2.6.1 - Alimentation responsable</p>



ACTION	Action 2.3.3 - Mettre en place un budget vert
PORTAGE	DPAC
CONTEXTE	Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.
DESRIPTIF	<p>A l'échelle de l'université, une étude des dépenses selon leur impact environnemental est envisagée dans le cadre du schéma directeur durabilité. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de comptabilité analytique mise en place à AU depuis 2018 dont l'objectif était d'obtenir une meilleure connaissance des coûts afin d'objectiver la prise de décision au moment des orientations stratégiques et des arbitrages et d'optimiser l'allocation des moyens.</p> <p>Le déploiement de ce pan de la comptabilité analytique a pour objet de répartir les dépenses selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable). Il sera mis en œuvre dans le cadre d'une direction dédiée à l'analyse des données et au pilotage, par l'agent dédié à la comptabilité analytique de l'établissement.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : /
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/



Objectif 4 : Réduire la consommation d'énergie et d'eau

ACTION	Action 2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques
PORTAGE	DPI, DGA-Support
CONTEXTE	<p>Le suivi actuel des consommations ne permet pas de quantifier la part des consommations énergétiques (électricité et gaz) imputable aux équipements techniques (chauffage : pompes à chaleur, chauffe-eau électriques de grande capacité, ventilation, climatisation). Celle-ci peut cependant être significative, comme en attestent les consommations de la pompe à chaleur du bâtiment Sud (campus Hannah Arendt), qui représentent une part importante de la consommation totale de ce bâtiment ; cependant la plupart de ces équipements ne sont pas équipés de compteurs.</p> <p>Quantifier les consommations énergétiques des équipements techniques permettrait ainsi de quantifier les améliorations réalisées et marges d'amélioration restantes, et d'affiner les coûts de fonctionnement, permettant de proposer des projections selon différents scénarios d'usage.</p>
DESCRIPTIF	<p>L'action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des principaux postes de consommation énergétique - L'installation des sous-compteurs à transmission automatique des consommations d'énergie sur les postes identifiés - La réalisation de l'analyse des données collectées et la proposition d'actions correctives à mettre en place - La communication de la synthèse annuelle début janvier à la gouvernance
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE
	Externe : Bureau d'étude spécialisé (choix de la solution technique de remontée de données), fournisseurs et installateurs
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations</p> <p>2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer</p> <p>2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau</p> <p>2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone</p> <p>3.2.2 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements scientifiques</p>



ACTION	Action 2.4. 2 - Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments et réhabilitations
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments est essentielle pour favoriser la construction durable. Cela implique de spécifier des normes de construction respectueuses de l'environnement, l'utilisation de matériaux durables et la mise en place de systèmes d'économie d'énergie. En intégrant des critères sociaux, on peut promouvoir des conditions de travail sûres et équitables sur les chantiers. Ces mesures contribuent à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, à améliorer la qualité de vie des occupants et à répondre aux normes de développement durable, favorisant ainsi la création d'environnements bâtis plus durables et responsables.
DESRIPTIF	Cette action consiste en l'élaboration d'un cahier des charges intégrant des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique à la construction des nouveaux bâtiments et réhabilitations. Ex : exigence de labellisation BDM (Bâtiment durable méditerranéen) bronze ; exigences de consommations réduites de 10% par rapport aux consommations d'un bâtiment RE2020 ; utilisation de matériaux biosourcés.
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.4 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer



ACTION	Action 2.4.3 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants est un axe de travail de l'université depuis 2015 avec de nombreux travaux réalisés et des résultats significatifs. Cependant ces travaux sont réalisés en fonction des opportunités de financement obtenus. L'objectif de diminution de nos consommations énergétiques impose d'intensifier cet effort et de mettre en place une ligne directrice ambitieuse, pluriannuelle, de rénovation énergétique de nos bâtiments.
DESCRIPTIF	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et entreprendre chaque année des rénovations d'ampleur (isolation de toiture, isolation des murs, remplacement de chaufferie, recours aux énergies renouvelables, régulation des chauffages) en ciblant les bâtiments prioritaires. Présenter, chaque année en janvier, à la gouvernance les projets et les besoins.
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance et DAF
	Externe : Prestataires
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.2 - Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments et réhabilitations 2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer



ACTION	Action 2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	Les températures atteintes dans certains bureaux et salles de cours sont incompatibles avec un bon confort de travail. L'atteinte d'un bon confort thermique peut passer par la climatisation des locaux, ou la mise en place de solutions alternatives. La climatisation des locaux s'accompagne de dépenses énergétiques importantes, d'un coût de mise en place et maintenance élevé, et est source de pertes de fluides frigorigènes à fort effet de serre contribuant au réchauffement climatique.
DESCRIPTIF	<p>En complément des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (2.4.4), cette action consiste à améliorer spécifiquement le confort thermique d'été sans recours à la climatisation dans les bureaux individuels et salles de cours, à partir des leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection solaire : Installation de stores extérieurs, brise-soleil, casquettes et volets - Ventilation naturelle et aération des locaux lorsque les conditions extérieures le permettent (matin ou soir) - Végétalisation : création d'espaces extérieurs ombragés <p>La mise en place d'espace de travail climatisés collectifs pourra être envisagée (cf Action 2.4.3)</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : DCAVIS et Personnels
	Externe : Prestataires
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.4.3 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants</p> <p>2.4.6 - Limiter la consommation énergétique des équipements individuels</p> <p>2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations</p> <p>2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer</p>

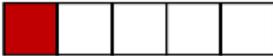


ACTION	Action 2.4.5 - Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	L'occupation des locaux est à la croisée d'enjeux de bonne réalisation des missions, de QVT et de limitation des consommations d'énergie.
DESRIPTIF	Les locaux de l'université offrent des confort thermique d'été et d'hiver très variables suivant leur exposition et leur qualité énergétique. L'amélioration du confort thermique d'été et d'hiver passe par une amélioration de l'efficacité énergétique mais peut aussi passer par une occupation des locaux adaptée aux usages et saisons (ex : mise en place d'espace de travail partagés climatisés, adaptation du calendrier pédagogique et des plages d'ouverture des locaux, adaptation de l'attribution des locaux en fonction des contraintes de service). Cette action vise à élaborer, en concertation avec les usagers et les référents TE dans les composantes, des propositions d'évolution d'occupation des locaux de l'université.
PARTIES PRENANTES	Interne : DCAVIS, DRH (QVT), Référents TE dans les composantes et Assistants de prévention
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.6 - Limiter la consommation énergétique des équipements individuels 2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer



ACTION	Action 2.4.6 - Limiter la consommation énergétique des équipements individuels
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	Les équipements individuels de chauffage et climatisation (radiateurs mobiles, climatiseurs mobiles) représentent des consommations importantes et permettent le contournement des consignes de chauffage et climatisation déployées à l'échelle de l'université (températures de consigne maximale de 19° et minimale de 26°). Ils créent des risques de surcharge du réseau électrique et peuvent être associés à une augmentation du risque incendie. De plus, ces équipements sont en général très peu performants.
DESCRIPTIF	La mise en place de travaux de rénovation énergétique d'ampleur (Action 2.4.3), d'amélioration du confort thermique (Action 2.4.4) et la proposition de solutions d'occupation alternatives des locaux (Action 2.4.5) permettra l'absence de recours aux radiateurs d'appoint électrique et climatiseurs mobiles. Cette action consiste donc en : - Le questionnement et/ou l'interdiction par la directions de services, de composantes ainsi que par la DAF d'achat direct de ce type d'équipement - la dépose et évacuation du matériel individuel de chauffage et climatisation, lorsque le confort thermique des locaux équipés est assuré
PARTIES PRENANTES	Interne : Usagers, DAF, DCAVIS, Référents dans les composantes et Assistants de prévention
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants 2.4.5 - Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer



ACTION	Action 2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations
PORTAGE	DGSA-support, DGSA-transfo
CONTEXTE	Les consommations énergétiques de l'établissement sont impactées par des facteurs divers : mise en place de dispositifs de climatisation, projets immobiliers, affectation des locaux, calendrier d'ouverture de l'université, horaires et périodes d'intervention des prestataires...
DESRIPTIF	Cette action vise à éclairer de façon systématique les décisions pouvant avoir un impact significatif sur les consommations énergétiques de l'université, dans un objectif d'aide à la décision. Elle s'appuiera sur une approche de projection basée sur les consommations actuelles et l'expertise acquise par la DPI. Dans le cadre des évolutions du fonctionnement de notre université une étude d'impact sur les consommations énergétiques doit systématiquement être demandée.
PARTIES PRENANTES	Interne : DPI, Gouvernance
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques 2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants 2.4.5 - Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer



ACTION	Action 2.4.8 Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	<p>Le décret tertiaire pour objectif de réduire les consommations des bâtiments dédiés aux activités tertiaires d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050, par rapport à une année de référence entre 2010 et 2019 au choix de l'opérateur. La trajectoire de réduction de la consommation énergétique est ainsi à considérer spécifiquement.</p> <p>Sur les 10 années écoulées, l'université a baissé ses consommations de 30% pour l'électricité et 45% pour le gaz, permettant une relative stabilité du budget fluides malgré le contexte d'augmentation des coûts de l'énergie. Ces efforts sont à poursuivre et amplifier afin d'atteindre les objectifs fixés.</p>
DESCRIPTIF	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les actions permettant d'atteindre l'objectif pluri-annuel de réduction des consommation d'électricité et de gaz - Déterminer un calendrier annuel de réalisation de ces actions. - Programmer les actions à mener et/ou vérifier leur compatibilité avec la trajectoire fixée - Réaliser un contrôle annuel de la trajectoire suivie (évaluation des performances par rapport aux objectifs fixés, et ajustement des stratégies si nécessaire)
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance, DAF, Equipe TE
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques</p> <p>2.4.2 - Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments et réhabilitations</p> <p>2.4.3 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants</p> <p>2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants</p> <p>2.4.5 - Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT</p> <p>2.4.6 - Limiter la consommation énergétique des équipements individuels</p> <p>2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations</p> <p>2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone</p>



ACTION	Action 2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique
PORTAGE	DOSI, Chargé de mission Numérique Responsable
CONTEXTE	<p>"Ordinateurs, data centers, réseaux... engloutissent près de 10 % de la consommation mondiale d'électricité." (ref. "Objectifs de développement durable, quelles contributions des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ?").</p> <p>Le numérique est de plus en plus le support de nos organisations, force est de constater une consommation de ressources (matières premières, énergies, "recyclage", humaines, etc.) importante et en forte progression (+ 60 % d'ici à 2040 - ref. ARCEP).</p>
DESCRIPTIF	<p>Cette action vise à mettre en place une exemplarité des pratiques en matière de numérique responsable (NR):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des bonnes pratiques du numérique de la DOSI via le chargé de mission Numérique Responsable - UEO Agir sur les campus à mettre en place sur le numérique responsable - Mise en œuvre de sessions de sensibilisations / formations sur les bonnes pratiques du numérique à destination du personnel - Création d'une charte du numérique responsable
PARTIES PRENANTES	Interne : Communauté universitaire, Equipe TE, Gouvernance, SAFIRE
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.2.4 - Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents</p> <p>1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes</p> <p>2.2.2c - Déchets électriques et électroniques D3E</p> <p>2.6.2 - Evènementiels</p>



ACTION	Action 2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	La consommation d'eau potable des bâtiments de l'université s'élève à 16,8 millions de litres par an (données 2022, incl. CROUS). Une part importante de cette consommation est liée à des fuites de diverses origines et au caractère peu économe de certains équipements en place (ex WC simple chasse).
DESCRIPTIF	<p>L'action vise à réduire significativement la consommation d'eau de l'université, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une surveillance accrue des systèmes de distribution d'eau s'appuyant sur l'outil de suivi des consommations d'eau des bâtiments actuellement en place (mise en place de dataloger sur tous les compteurs d'eau des sites permettant une détection automatique des fuites d'eau (message sms) permettant de faire une étude, une action corrective rapide ou une demande de travaux) - la rénovation des équipements sanitaires : systématisation des toilettes à double débit. - la sensibilisation des étudiants, du personnel et des visiteurs à l'importance de la préservation de la ressource en eau par le biais de campagnes de sensibilisation et d'éducation (signalisation des fuites). - une attention portée aux modalités d'irrigation des espaces verts <p>La ré-utilisation des eaux grises ou la récupération des eaux de pluie seront envisagées pour les nouveaux bâtiments. A terme, ces solutions pourront également être envisagées pour les bâtiments existants.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : communauté universitaire, DCAVIS
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes</p> <p>2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité</p> <p>2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques</p> <p>2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire</p>



Objectif 5 : Mesurer et réduire l’empreinte carbone

ACTION	Action 2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information
PORTAGE	VP-TE, DGS
CONTEXTE	<p>Un bilan des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées aux consommations énergétiques (Bilan GES) est exigé tous les 3 ans aux structures de droit public de plus de 250 salariés depuis 2012 (article 75 de la loi Grenelle II).</p> <p>Depuis juillet 2022, le périmètre de ce bilan réglementaire a évolué pour intégrer les émissions indirectes significatives ("scope 3"). Le plan biodiversité climat et transition écologique de l'ESR de novembre 2022 fait évoluer la fréquence de réalisation de ce bilan, qui devient annuel.</p> <p>Les émissions indirectes significatives (ex: achats) sont susceptibles de constituer les principaux postes d'émissions des établissements de l'ESR. La production d'un bilan carbone est une nécessité pour mettre en place et suivre un plan d'action. L'évaluation des émissions indirectes significatives est cependant associée à de fortes incertitudes.</p> <p>L'évaluation des émissions carbone de l'ESR a fait l'objet de travaux menés par le collectif et GdR labos1.5, qui propose un outil en ligne pour en faciliter la réalisation. La mise en place d'outil d'évaluation des émissions carbone commun à l'ESR est par ailleurs annoncée par le ministère, sans calendrier défini à ce stade.</p>
DESCRIPTIF	<p>Considérant que le bilan carbone est un outil incontournable d'une démarche de réduction des émissions carbone, qu'il importe de le faciliter et fiabiliser, l'établissement s'engage à réaliser annuellement ce bilan, dans un processus d'amélioration continue.</p> <p>La DOSI souhaite mettre en place un processus interne pour la réalisation du bilan GES, dont la DPI sera partie prenante.</p> <p>Pour cela, il semble indispensable d'identifier des personnes pour prendre en charge le bilan carbone, la stratégie de décarbonation et le déploiement du futur outil d'évaluation des émissions carbone commun à l'ESR via la DOSI.</p> <p>Le processus d'élaboration du bilan carbone interne ainsi que le déploiement RH associé doit être formalisé avant la mise en œuvre.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : DOSI, DPI Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone</p> <p>2.5.3 - Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique</p> <p>2.5.4 - Favoriser les mobilités durables</p> <p>3.2.1 - Désagréger le bilan carbone de l'université à l'échelle des Laboratoires</p> <p>3.2.2 – Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements scientifiques</p> <p>3.2.3 - Se doter des instruments techniques pour permettre le suivi au fil de l'eau des émissions carbone liées à chaque entité</p>



ACTION	Action 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone
PORTAGE	VP-TE, DPI
CONTEXTE	<p>A l'échelle de l'UE, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fixé à 55% à horizon 2030 par comparaison à un horizon de référence fixé à 1990, et de neutralité carbone à horizon 2050. En France, un taux de réduction de 5% par an tous secteurs confondus est nécessaire pour respecter cet objectif.</p> <p>La réduction sectorielle des émissions carbone attendue pour l'ESR en date de l'élaboration de ce schéma est d'au minimum 2%.</p>
DESCRIPTIF	<p>Le schéma directeur durabilité répond pour partie à un objectif de réduction des émissions carbone. Il apparaît cependant nécessaire de s'appuyer sur une méthodologie éprouvée pour consolider la stratégie mise en place, et pouvoir s'avancer sur des objectifs de réduction chiffrée. La formation ACT Pas à Pas de l'ADEM est l'outil qui semble adéquat pour établir la stratégie de décarbonation</p> <p>Pour cela, le redéploiement RH de personnels en charge du bilan carbone, de la stratégie de décarbonation et du déploiement du futur outil d'évaluation des émissions carbone commun à l'ESR via la DOSI semble indispensable.</p>
PARTIES PRENANTES	<p>Interne : DRH, DAF, Gouvernance</p> <p>Externe : ADEME</p>
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés</p> <p>2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés</p> <p>2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques</p> <p>2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer</p> <p>2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information</p> <p>2.5.3 - Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique</p> <p>2.5.4 - Favoriser les mobilités durables</p>



ACTION	Action 2.5.3 Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	La sobriété d'usage puis l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et enfin l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université constituent les trois étapes d'une démarche de sobriété énergétique et limitation des émissions carbone. L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université peut être atteinte soit par l'augmentation de la production propre d'énergies renouvelables soit par l'achat d'électricité d'origine renouvelable.
DESCRIPTIF	Cette action consiste à maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien : - en termes de production propre (ex installation de centrales photovoltaïques sur les toits et parkings des bâtiments de l'université), - que de fourniture énergétique (ex réseau de chaleur urbain bas carbone de la ville d'Avignon, projet ENERCIPA de production photovoltaïque sur l'agroparc, part d'énergie verte dans la fourniture de nos contrats électriques et part de gaz vert dans la fourniture de nos contrats d'approvisionnement en gaz).
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance
	Externe : Bureaux d'études spécialisés pour la recherche de solutions techniques dans les cas complexes, Grand Avignon
INDICATEURS	% des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone 2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire



ACTION	Action 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables
PORTAGE	Chargé de mission Mobilité Durable
CONTEXTE	<p>Le bilan carbone 2023 de l'université montre que le premier poste d'émission carbone est les déplacements (43%).</p> <p>La mise en place d'un plan de mobilité est une obligation réglementaire pour les entreprises situées dans le périmètre d'un plan de déplacement urbain (PDU) et regroupant au moins 100 salariés (article 51 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015). Selon les termes de la loi, (Article L 1214-8-2 du code des transports) :</p> <p>"Le plan de mobilité [...] vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports.</p> <p>Le plan de mobilité évalue l'offre de transport existante et projetée, analyse les déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements professionnels, comprend un programme d'actions adapté à la situation de l'établissement, un plan de financement et un calendrier de réalisation des actions, et précise les modalités de son suivi et de ses mises à jour."</p>
DESCRIPTIF	<p>La mise en place du plan de mobilité d'Avignon Université a été initiée en 2023. Il s'appuie sur la mise en œuvre systématique de consultations et sondages sur les mobilités des personnels et des étudiants, sur un groupe de travail sur les mobilités, sur l'expertise de l'UMR ESPACE et bénéficie de l'accompagnement du Grand Avignon.</p> <p>Ce plan considère les déplacements domicile-campus et les déplacements professionnels des agents et étudiants et portent sur des nombreuses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de communication / sensibilisation - Actions de facilitation et d'incitation - Actions sur les politiques de développement des infrastructures - Actions sur la constitution d'une flotte de véhicules moins carbonée - Action de mise en place d'une politique générale de déplacements responsables - Action de concertation des laboratoires en direction d'une politique responsable des déplacements recherche
PARTIES PRENANTES	Interne : Ensemble de la communauté, UMR Espace et étudiants géographes, DES, DRH, DCVC
	Externe : Grand Avignon, ville d'Avignon, association Roulons à vélo, INRAE
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.2.4 - Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents</p> <p>2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés</p> <p>2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés</p> <p>2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information</p> <p>2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone</p> <p>2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire</p>



Objectif 6 : Mettre en place des pratiques exemplaires sur les campus

ACTION	Action 2.6.1 Alimentation responsable
PORTAGE	Aude Favre
CONTEXTE	<p>La tenue d'événements variés (séminaires, réunions de travail, colloques) est associée à l'organisation de pauses-café et déjeuners, dans des espaces dédiés de l'université. Cette offre de restauration peut être gérée en propre par l'université, ou déléguée. Les différentes unités organisationnelles de l'université (services, laboratoires et/ou départements) disposent également de « coins café », dont elles assurent la gestion.</p> <p>La mise en place d'une démarche d'exemplarité en matière de restauration proposée par l'établissement suppose ainsi une évolution des pratiques des parties prenantes internes et un dialogue avec les parties prenantes externes.</p>
DESCRIPTIF	<p>Cette action vise à mettre en place une exemplarité des pratiques en matière de restauration proposée ou organisée par l'université. Un groupe de travail sera organisé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se fixer des critères en matière d'alimentation responsable - Promouvoir des pratiques d'alimentation responsable auprès des parties prenantes internes et externes en lien avec l'évolution des pratiques dans l'établissement (accompagnement des agents et usagers, publicité autour du dispositif) via une charte de l'alimentation responsable validée en CA - Etablir un processus de mise en œuvre de l'alimentation responsable - Assurer son déploiement au sein de la DCAVIS pour des « pause-café responsable » - Faire évoluer l'offre de restauration déléguée pour la distribution automatique de boissons et aliments - Mettre en place les engagements de la charte de l'alimentation responsable dans le marché traiteur - Mettre en place un potager partagé - Mettre en place des dispositifs de promotion des pratiques d'alimentation responsable à destination des usagers et agents, et à vocation de rayonnement
PARTIES PRENANTES	Interne : DCAVIS, DAF, Equipe TE, Directions des services et Directions de composantes, Associations étudiantes, Communauté Universitaire, Assistants de prévention
	Externe : Traiteurs, CROUS, Grand Avignon, Association les jardins du colibri, Autres associations de promotion de l'alimentation responsable
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes</p> <p>1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes externes</p> <p>2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés</p> <p>2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés</p> <p>2.2.1 - Réduire à la source déchets (2.2.1d - Bouteilles plastiques)</p> <p>2.6.2 – Événementiel éco-responsable</p> <p>4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité</p>



ACTION	Action 2.6.2 - Evènements éco-responsables
PORTAGE	DCAVIS - Aude Favre
CONTEXTE	De nombreux événements (forums, congrès, workshop, journées thématiques, ...) sont organisés par différentes entités de l'université.
DESRIPTIF	<p>Cette action a pour objectif la réduction de l'empreinte environnementale associée aux événements organisés par l'université : objets promotionnels (goodies), offre de restauration, réduction des déchets, empreinte du numérique ...</p> <p>L'atteinte de cet objectif s'appuie sur l'élaboration d'un guide de l'évènementiel éco-responsable comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une charte des bonnes pratiques liées à l'évènementiel éco-responsable, - la rédaction de procédures - un accompagnement des porteurs de projet d'évènement.
PARTIES PRENANTES	Interne : Communauté universitaire
	Externe : Toutes structures organisant des événements à Avignon Université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.2.1 - Réduire à la source les déchets</p> <p>2.2.1c - Petits matériels de bureau et supports de communication</p> <p>2.2.1d - Bouteilles plastiques</p> <p>2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs</p> <p>2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique</p> <p>2.6.1 - Alimentation responsable</p> <p>4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité</p>



Objectif 7 : Travailler en collaboration avec les acteurs du territoire

ACTION	Action 2.7 Co-construire nos actions en faveur des campus éco-responsable en collaboration avec nos partenaires institutionnels du territoire
PORTAGE	VP-CA, VP-TE
CONTEXTE	Les compétences en terme d'aménagement du territoire, de voirie, de mobilité, de propreté, de respect de l'environnement, de développement économique et culturel sont co-portées par la ville d'Avignon et la communauté d'agglomération de Grand Avignon.
DESCRIPTIF	L'amélioration de nos campus en terme de mobilité durable, de préservation de la biodiversité, et d'amélioration du cadre de vie doit se co-construire avec les partenaires institutionnels de notre université. Il donc nécessaire d'inclure cette volonté d'amélioration environnementale des campus dans les conventions cadres avec la ville d'Avignon et le Grand Avignon.
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE, VP VU, Directions des Composantes, DPI, DCAVIS
	Externe : Ville d'Avignon, Grand Avignon
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.3 - Mettre en place une structure de pilotage dédiée dans les composantes ou instituts 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&RS 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus 2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau 2.5.3 - Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables 3.4.1 - Constituer et animer un réseau de partenaires (acteurs industriels, associatifs et institutionnels) 4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité

Axe 3 : Accompagner les équipes de recherche dans l'évolution de leurs activités



AXE 3

*Accompagner les équipes
de recherche dans
l'évolution de leurs
activités.*



Objectif 1 : Accompagner les équipes dans l'élaboration d'une stratégie relative à l'impact sociétal de leurs recherches

ACTION	Action 3.1.1 - Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche
PORTAGE	VP-TE, DRH
CONTEXTE	Alors que la nécessité d'évolution des pratiques, voies et thèmes de recherche est largement reconnue dans l'ESR, la déclinaison opérationnelle de ces évolutions reste une question largement ouverte.
DESRIPTIF	<p>Cette action vise à fournir aux personnels permanents et contractuels ayant une activité en lien avec la recherche un panorama des voies d'évolution de la conduite de la recherche ainsi qu'un espace de discussion sur ce sujet.</p> <p>La nécessité de trouver un cadre structurant ce dialogue a conduit à le mettre en place sous la forme de l'atelier Sciences, Environnement, Société développé au sein du groupe de travail Make SenS de l'INRIA. Cet atelier sera proposé une année sur deux, via la DRH. Un module de formation à destination des doctorants et des nouveaux MCF sera aussi mis en place. Une collaboration avec l'INRAE doit être menée pour mutualiser les formations.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : Direction des équipes de laboratoires, Direction des écoles doctorales, DRH
	Externe : INRAE
INDICATEURS	Nombre de personnel recherche sensibilisé par an
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.2.5 - Intégrer les enjeux de durabilité à la formation continue des personnels</p> <p>1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes</p> <p>3.3.1 - Déployer les grands instruments de la politique scientifique au service de la durabilité</p> <p>3.3.2 - Intégrer aux critères d'évaluation des projets un item relatif à la durabilité</p>



ACTION	Action 3.1.2 - Faciliter l'engagement des laboratoires dans le dialogue sciences - société dans le champ de la durabilité
PORTAGE	VP-CR, Chargé de mission Sciences et Société, DARI (Aurélia Barrière)
CONTEXTE	<p>Le dialogue entre les sciences, les politiques et la société est nécessaire à la progression de la connaissance relative aux enjeux de durabilité, mais aussi à la réalisation des actions nécessaires à l'atteinte de cette durabilité. Si une majorité de citoyens considère que la science joue un rôle important pour transformer en profondeur les sociétés, les liens entre les citoyens et les scientifiques sont fragilisés par la défiance d'une partie de la société (eurobaromètre, baromètre sciences et société d'IPSOS). La proportion de Français niant l'existence d'un réchauffement climatique ou son origine anthropique aurait ainsi augmenté de 8 points en 3 ans, pour monter à 37 % (enquête obs'COP).</p>
DESRIPTIF	<p>Cette action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un atelier sur le sujet du "Dialogue Science et Société", intégrant la question environnementale, qui interroge les contenus, les modalités et les publics pour un DSS renouvelé et visant un large public - la pérennisation ou l'augmentation du soutien financier de l'établissement aux projets intégrant des actions Sciences & Société - la formation des chercheurs à la médiation scientifique et à l'adaptation de leur discours en fonction des différents publics cibles.
PARTIES PRENANTES	Interne : Enseignants-chercheurs, DRH, CR, composantes (directeur adjoint recherche)
	Externe : INRAE, partenaires de la politique de diffusion de la culture scientifique.
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.2.5 - Intégrer les enjeux de durabilité à la formation continue des personnels



Objectif 2 : Accompagner les équipes dans l'évaluation et la réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités

ACTION	Action 3.2.1 - Désagréger le bilan carbone de l'université à l'échelle des Laboratoires
PORTAGE	VP-TE
CONTEXTE	Les laboratoires entamant une démarche de réduction de leur empreinte environnementale s'appuient majoritairement sur la réalisation de leur bilan carbone. Cette opération est coûteuse en ressources humaines et partiellement redondante avec le bilan opéré par leurs tutelles.
DESCRIPTIF	Le bilan carbone de l'établissement sera effectué annuellement. Il sera désagrégué à l'échelle des laboratoires, afin de fournir à ces entités une base de travail (pouvant être raffinée) et de suivi de l'impact de leur plan d'action sur la réduction de leurs émissions. Une équipe projet "Bilan carbone des laboratoires AU" sera établie afin de consolider la démarche. La présentation du travail se fera en réunion des directions de laboratoire.
PARTIES PRENANTES	Interne : Direction des laboratoires
	Externe : Collectif et GdR labos 1.5, pour les laboratoires s'inscrivant dans le réseau des laboratoires en transition
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information 3.2.2 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements scientifiques 3.2.3 - Se doter des instruments techniques pour permettre le suivi au fil de l'eau des émissions carbone liées à chaque entité



ACTION	Action 3.2.2 – Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements scientifiques
PORTAGE	DPI
CONTEXTE	<p>Le suivi actuel des consommations ne permet pas de quantifier la part des consommations énergétiques (électricité et gaz) imputable aux équipements scientifiques. Celle-ci peut cependant être significative, comme en attestent les consommations du bâtiment A de l'Agrosiences (campus Jean-Henri Fabre) passées de 210 MWh en 2017 à 370 MWh en 2023.</p> <p>Quantifier les consommations énergétiques des équipements scientifiques les plus consommateurs permettrait ainsi de (i) sensibiliser les enseignants chercheurs à l'impact environnemental de leurs recherches, (ii) préciser les facteurs du bilan carbone de l'université, et (iii) mieux apprécier le coût financier de ces équipements.</p>
DESCRIPTIF	<p>L'action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des équipements les plus consommateurs en électricité ou gaz - la mise en place de compteurs énergétiques correspondant à ces équipements (si non existants) - la relève mensuelle des compteurs par les usagers sous la responsabilité des directeurs d'unité - l'exploitation des données et la recherche de solutions visant à réduire les consommations - La communication de la synthèse annuelle début janvier à la gouvernance
PARTIES PRENANTES	Interne : DGSA support, DGSA transfo, Direction des laboratoires, DOSI, DARI, responsables des équipements
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques</p> <p>2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information</p> <p>3.2.1 - Désagréger le bilan carbone de l'université à l'échelle des Laboratoires</p> <p>3.2.3 - Se doter des instruments techniques pour permettre le suivi au fil de l'eau des émissions carbone liées à chaque entité</p>



ACTION	Action 3.2.3 - Se doter des instruments techniques pour permettre le suivi au fil de l'eau des émissions carbone liées à chaque entité
PORTAGE	DGS
CONTEXTE	<p>Le bilan carbone est un outil incontournable pour le suivi des trajectoires d'émission, l'évaluation des plans d'action et leur adaptation au fil de l'eau, et in fine le pilotage des plans d'action déployés aux différentes échelles de l'organisation.</p> <p>Le suivi au fil de l'eau des émissions carbone permet l'adaptation des plans d'action en cours d'année. Elle constitue par ailleurs un outil de sensibilisation des usagers. Des initiatives en ce sens existent déjà pour certains postes du bilan carbone : par exemple l'appliquatif OLMEC de l'INSA (pour lequel un connecteur SIFAC devrait être mis en place prochainement) permet à ses usagers le suivi des émissions associées à ses déplacements.</p>
DESCRIPTIF	L'action consiste en une évolution des SI pour le suivi au fil de l'eau par les différentes unités organisationnelles de l'université des émissions carbone associées à leurs activités. Pour cette action deux modalités sont possibles : développement en interne des solutions techniques, et mise en place de solutions techniques développées dans d'autres établissements ou dans le cadre de groupes de travail inter-établissement. Cette seconde solution sera considérée de façon prioritaire.
PARTIES PRENANTES	Interne : DOSI, Direction des laboratoires, VP TE, DPI, Directions des services
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information</p> <p>3.2.1 - Désagréger le bilan carbone de l'université à l'échelle des Laboratoires</p> <p>3.2.2 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements scientifiques</p>



Objectif 3 : Intégrer la durabilité aux objectifs majeurs de la politique scientifique de l'établissement

ACTION	Action 3.3.1 - Déployer les grands instruments de la politique scientifique au service de la durabilité					
PORTAGE	VP-CR					
CONTEXTE	<p>L'établissement s'est engagé dans une politique volontariste de développement de partenariats ainsi que sur la spécialisation scientifique autour de deux axes thématiques : "Agrosciences" et "Culture Patrimoine Sociétés Numériques". La transition environnementale constitue un fil conducteur de cette politique, en promouvant une approche intégrée qui combine innovation scientifique et engagement sociétal.</p> <p>Cette politique a été mise en œuvre en actionnant les leviers d'actions d'un établissement de l'ESR (notamment la politique d'emploi) – mais aussi par la mise en place de grands instruments de soutien à des thématiques phares de ces axes de différenciation, en particulier : chaires partenariales, EUR, SFR, mise en place d'instituts thématiques et des villas.</p> <p>Cette montée en puissance des outils de pilotage scientifique d'AU s'inscrit dans un contexte global de sensibilité croissante des acteurs des écosystèmes territoriaux au sujet de la transition environnementale.</p>					
DESRIPTIF	<p>L'objectif de cette fiche est de poursuivre la mise en œuvre de la politique d'Avignon Université ainsi que des outils de pilotage scientifique tout en promouvant la transition environnementale, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le déploiement de chaires partenariales dans le champ de la transition socio-environnementale. b) le déploiement de chaires de Professeur Junior sur les thématiques en lien avec les enjeux de durabilité (suivant financements obtenus) c) la dimension partenariale en lien avec la transition environnementale dans le développement des Villas 					
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance, DARI, CER, EUR, SFR, Equipe TE					
	Externe : Collectivités territoriales, partenaires industriels, pôle Innov'alliance, INRAE					
INDICATEURS	Nombre de chaires partenariales dans le champs de transition socio-environnementale					
EVALUATION DE LA REALISATION	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #4CAF50;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>					
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	3.1.1 - Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche					



ACTION	Action 3.3.2 - Intégrer aux critères d'évaluation des projets un item relatif à la durabilité					
PORTAGE	VP-CR, DRH					
CONTEXTE	L'intégration d'un critère relatif à la durabilité dans l'évaluation des projets scientifiques au sein d'une université est une démarche qui s'inscrit dans un contexte de plus en plus axé sur la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que sur la contribution aux objectifs de durabilité à l'échelle mondiale. Il s'agit en outre de répondre aux attentes des tutelles, des étudiants et des partenaires.					
DESRIPTIF	L'action consiste à demander une auto-évaluation des impacts environnementaux aux projets soumis à financement par l'université. Cette auto-évaluation a vocation à sensibiliser les porteurs de projets et permettre l'attribution des soutiens en toute connaissance de l'impact environnemental.					
PARTIES PRENANTES	Interne : CR, Porteurs de projet, DARI, composantes (directeur adjoint recherche)					
	Externe : /					
INDICATEURS						
EVALUATION DE LA REALISATION	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	3.1.1 - Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche					



Objectif 4 : Développer les interactions sciences et société et l'expertise en appui aux acteurs socio-économiques publics et privés

ACTION	Action 3.4.1 - Constituer et animer un réseau de partenaires (acteurs industriels, associatifs et institutionnels)
PORTAGE	DARI, VP-DEIP, Direction des Villas
CONTEXTE	De nombreux acteurs de l'université interagissent avec des acteurs de la société civile engagés dans le champ de la durabilité. L'émergence de projets collaboratifs, d'actions partagées, et d'une culture commune pourrait être favorisée par une cette mise en réseau. Enfin, la constitution de ce réseau devrait être facilitée par la mise en place de l'Institut "Agrosciences, environnement & santé" en 2024 puis par le projet Villa Naturalité, structure dédiée à l'écosystème territorial de la Naturalité, portée par l'AU avec ses grands partenaires académiques (INRAE), industriels (Pôle de compétitivité Innov'Alliance") et institutionnels (Grand Avignon, Région avec OIR Naturalité).
DESRIPTIF	Cette action consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier nos laboratoires en regard des 17 ODD - Identifier les acteurs pertinents engagés dans le champ de la durabilité, à partir des collaborations existantes et d'une cartographie des acteurs locaux - Diffuser ces cartographies afin de susciter des collaborations avec ces acteurs dans un objectif d'échanges d'expertise et de co-construction de projets - Se doter des outils techniques et organisationnels pour l'animation de l'écosystème - Se positionner comme centre d'expertise en soutien aux politiques publiques
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance, CER, Equipe TE, Direction des laboratoires, Chargée de mission innovation
	Externe : Collectivités territoriales, partenaires industriels, pôle Innov'alliance, INRAE, entreprises et associations partenaires
INDICATEURS	Nombre de chaires partenariales dans le champs de transition socio-environnementale
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes externes 2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire 4.2.4 - Mettre en place un Diplôme d'Université dédié aux enjeux de durabilité

Axe 4 : Sensibiliser et former aux enjeux de durabilité



AXE 4

*Sensibiliser et former
aux enjeux de durabilité.*



Objectif 1 : Former l'ensemble des étudiants aux concepts et aux compétences liés à la transition écologique et sociétale

ACTION	Action 4.1.1 - Déployer un enseignement de socle commun en premier cycle
PORTAGE	VP-TE, VP-CFVU
CONTEXTE	<p>Depuis la LPR 2020 les universités intègrent pour mission « la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable ». La déclinaison opérationnelle de cette mission a fait l'objet d'une mission confiée à un groupe d'experts présidé par Jean Jouzel. L'une des préconisations phares du rapport « Jouzel » remis en février 2022 est de prioriser la mise en place d'un socle de connaissances et de compétences pour tous les étudiants, avec un objectif de 100 % des étudiants de niveau bac +2 formés sous les 5 ans. Ces objectifs sont réaffirmés dans le plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de novembre 2022. La définition de ce socle de connaissances et compétences a fait l'objet de 4 ateliers de consultation menés par le ministère puis d'une consultation élargie à l'ensemble des étudiants et des personnels des établissements de l'ESR. La note de cadrage faisant suite à ce processus précise le socle de compétences, suggère un cadre de compétences (le référentiel européen GreenComp), préconise une mise en œuvre en présentiel ou à défaut sous format hybride de 30 heures de cours, n'incluant pas les heures travaillées et une validation sous forme de 3 ECTS.</p>
DESRIPTIF	<p>Cette action recouvre trois volets principaux :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Conception et réalisation du contenu de l'UE de socle TEDS par un groupe d'enseignants et de chercheurs de l'université et de l'INRAE, piloté par Jean-Pierre Malrieu. Le cadrage est le suivant :<ul style="list-style-type: none">- Production de ressources en ligne spécifiques Avignon Université disponibles en distanciel autonome avec évaluation en ligne et en présentiel- Proposition d'une trame pédagogique permettant d'animer 12h TD par étudiant (dont 3h encadré par 2 enseignants) en présentiel (mise en place d'atelier, de jeux sérieux, ...)- Prévoir l'évolution de ressources des ressources dans le temps en fonction de l'évolution des données scientifiques2) Création d'une fonction de responsable coordination de l'UE de socle TEDS et des EQS associés3) Le déploiement à l'ensemble des étudiants du cycle licence selon la stratégie suivante :<ul style="list-style-type: none">- Mise en place de l'UE de Socle TEDS à coût constant et sans éliminer d'enseignement disciplinaire dans les maquettes- Mise en œuvre pour les étudiants de 2ème année de licence sur les semestres 3 et 4- Recrutement de 2 postes d'enseignants contractuels à mi-temps pour encadrer les séances en présentiel <p>Le calendrier est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- En septembre 2025 mise en place de l'UE de Socle pour 40 à 60% des étudiants de L2 en remplacement d'une UEO mais sous format UEO "obligatoire". L'encadrement des groupes TD en présentiel sera soutenu par le recrutement d'un premier poste d'enseignant contractuel à mi-temps.- En septembre 2026 mise en place de l'UE de Socle pour 100% des étudiants de L2 en remplacement d'une UEO mais sous format UE Socle TEDS inscrite dans les maquettes. L'encadrement des groupes TD en présentiel sera à nouveau soutenu par le recrutement d'un second poste d'enseignant contractuel à mi-temps.



PARTIES PRENANTES	Interne : groupe de travail dédié, Direction des études et de la scolarité, MAPUI, Jean-Pierre Malrieu, enseignants contractuels, responsable coordination de l'UE de socle TEDS, Direction des composantes
	Externe : Experts, diffuseurs de contenus pédagogiques (ex:UVED), vacataires, associations sur la thématique de la transition
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	4.1.3 - Intégrer à minima une compétence en lien avec la durabilité à l'ensemble de l'offre de formation 4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations



ACTION	Action 4.1.2 - Intégrer la notion de RSE aux stages en entreprise, parcours entrepreneuriaux, Cursus Master Ingénierie et formations délivrées tout au long de la vie					
PORTAGE	SAFIRE, SFTLV, Responsables formation des composantes					
CONTEXTE	Les liens entre l'université et les entreprises sont nombreux. Dans le domaine de la formation, l'insertion des étudiants dans le monde de l'entreprise se fait tout au long des cursus. Il est également spécifiquement préparé en formation initiale à travers plusieurs événements ou modalités pédagogiques à destination de l'ensemble des étudiants (job dating, jeux sérieux de création d'entreprise, stages) ou cursus complémentaires dédiés (DU Cursus Master Ingénierie, parcours entrepreneuriat et DU Créateur d'entreprise). Ce lien se traduit également par la proposition de formations accessibles en formation tout au long de la vie.					
DESCRIPTIF	Cette action vise à systématiser l'intégration de la notion de RSE et d'empreinte environnementale des organisations dans les événements et cursus en lien avec le monde de l'entreprise : - dans les parcours entrepreneuriaux (Événement "24h pour entreprendre" sur des thématiques environnementales, Job dating avec mise en valeur des entreprises ayant une démarche RSE) - SAFIRE - Proposition d'Escape game avec entreprise RSE - SAFIRE - dans le DU Cursus Master Ingénierie - Responsables formation des composantes - dans le DU Créateur Entreprise - SFTLV - dans l'évaluation des stages - Responsables formation des composantes					
PARTIES PRENANTES	Interne : VP-CFVU, VP-TE, VP-DEIP					
	Externe : Entreprises intégrant une démarche RSE					
INDICATEURS						
EVALUATION DE LA REALISATION	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td style="background-color: #4CAF50;"></td><td></td><td></td></tr></table>					
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations 4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité					



ACTION	4.1.3 - Intégrer à minima une compétence en lien avec la durabilité à l'ensemble de l'offre de formation
PORTAGE	VP-CFVU
CONTEXTE	<p>L'approche par compétence vise à passer d'une logique d'enseignement à une logique d'apprentissage centrée sur l'étudiant. Avignon Université s'est engagée à mettre en œuvre progressivement l'Approche Programme Compétences dans toutes ses formations de licence, de licence professionnelle et master à partir de la rentrée universitaire 2024.</p> <p>Le "Calendrier et procédure d'élaboration des maquettes de formation 2024 en Approche Programme Compétence" présenté en CFVU le 25 mai 2023 rappelle que chacune des formations devra présenter "des compétences d'analyse des problèmes de transition environnementale générale et liée au domaine de la formation".</p> <p>Un premier atelier dédié aux compétences en lien avec la durabilité a été proposé en septembre 2023 et animé par des EC de l'INSPE Bordeaux, dans le cadre de leurs travaux de recherche sur l'éducation à l'environnement dans le continuum primaire - supérieur.</p> <p>L'identification des compétences en lien avec la durabilité a fait l'objet de nombreux travaux aboutissant à différents référentiels cohérents entre eux (par ex. Guide de compétences DD&RS de la CPU-CGE, référentiel européen Greencomp). La note de cadrage du MESR relative à la formation à la transition écologique des étudiants du 1er cycle (juin 2022) préconise de privilégier le référentiel européen et interministériel proposé par le GreenComp, qui présente l'intérêt d'être partagé avec le MENJ et d'offrir un cadre commun au niveau européen.</p>
DESCRIPTIF	<p>L'intégration des compétences en lien avec la durabilité à l'offre de formation 2024 est inégale selon les formations ; une bonne compréhension des possibilités d'intégration de ces compétences et évolution des formations rendue difficile par le calendrier contraint et le contexte général d'appropriation de la démarche APC par les équipes pédagogiques.</p> <p>L'action proposée vise à une intégration poussée des compétences spécifiques aux enjeux de durabilité dans l'ensemble des maquettes de formations, pour l'offre 2028.</p>
PARTIES PRENANTES	<p>Interne : Direction des composantes, Equipes pédagogiques, MAPUI, VP-TE</p> <p>Externe : Associations, Réseau de communautés de pratiques, réseaux des ingénieurs pédagogiques</p>
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.2.2 - Mobiliser les dispositifs RH : CPP et CRCT</p> <p>4.1.1 - Déployer un enseignement de socle commun en premier cycle</p> <p>4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations</p> <p>4.2.2 - Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité</p>



ACTION	4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations
PORTAGE	VP-CFVU, SAFIRE
CONTEXTE	<p>L'approche par compétence vise à passer d'une logique d'enseignement à une logique d'apprentissage centrée sur l'étudiant. Avignon Université s'est engagée à mettre en œuvre progressivement l'Approche Programme Compétences dans toutes ses formations de licence, de licence professionnelle et master à partir de la rentrée universitaire 2024.</p> <p>Le "Calendrier et procédure d'élaboration des maquettes de formation 2024 en Approche Programme Compétence" présenté en CFVU le 25 mai 2023 rappelle que chacune des formations devra présenter "des compétences d'analyse des problèmes de transition environnementale générale et liée au domaine de la formation".</p> <p>Un premier atelier dédié aux compétences en lien avec la durabilité a été proposé en septembre 2023 et animé par des EC de l'INSPE Bordeaux, dans le cadre de leurs travaux de recherche sur l'éducation à l'environnement dans le continuum primaire - supérieur.</p> <p>L'identification des compétences en lien avec la durabilité a fait l'objet de nombreux travaux aboutissant à différents référentiels cohérents entre eux (par ex. Guide de compétences DD&RS de la CPU-CGE, référentiel européen Greencomp). La note de cadrage du MESR relative à la formation à la transition écologique des étudiants du 1er cycle (juin 2022) préconise de privilégier le référentiel européen et interministériel proposé par le GreenComp, qui présente l'intérêt d'être partagé avec le MENJ et d'offrir un cadre commun au niveau européen.</p>
DESRIPTIF	<p>L'action proposée vise mettre en place un accompagnement des équipes pédagogiques permettant une intégration poussée des compétences spécifiques aux enjeux de durabilité dans l'ensemble des maquettes de formations, pour l'offre 2028.</p> <p>Les étapes envisagées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2025-2026 : Formation des ingénieurs pédagogique de la MAPUI aux compétences de la transition environnementale et au développement soutenable- Septembre 2026 : Mise en place d'un nouvel appel à projet d'innovation pédagogique lié aux compétences de la transition environnementale et au développement soutenable- Septembre 2028 : Nouvelles maquettes pédagogiques intégrant des compétences spécifiques aux enjeux de durabilité
PARTIES PRENANTES	Interne : Direction des composantes, Equipes pédagogiques, VP TE
	Externe : Associations, Réseau de communautés de pratiques, réseaux des ingénieurs pédagogiques, INSPE Bordeaux , UVED
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	



COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.2.2 - Mobiliser les dispositifs RH : CPP et CRCT 1.2.5 - Intégrer les enjeux de durabilité à la formation continue des personnels 4.1.1 - Déployer un enseignement de socle commun en premier cycle 4.1.2 - Intégrer la notion de RSE aux stages en entreprise, parcours entrepreneuriaux, Cursus Master Ingénierie et formations délivrées tout au long de la vie 4.1.3 - Intégrer à minima une compétence en lien avec la durabilité à l'ensemble de l'offre de formation 4.2.2 - Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité 4.2.3 - Mettre en place une labellisation des formations 4.2.4 - Mettre en place un Diplôme d'Université dédié aux enjeux de durabilité
---	---



Objectif 2 : Favoriser le développement d'une société durable

ACTION	Action 4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité
PORTAGE	VP-CFVU, VP-VU, DCVC
CONTEXTE	<p>Les 15-25 ans sont plus sensibles aux enjeux environnementaux que les générations antérieures ; 60% des étudiants chercheraient ainsi à modifier leurs comportements afin de les aligner sur leurs convictions (Consultation Nationale Étudiante 2023 du RESES, CNE 2023). Cette sensibilité ne se traduit cependant pas par des comportements dépassant les classiques écogestes, du fait d'une difficulté à envisager des modifications de comportement profondes (en particulier le rapport à la consommation) (enquête "Dialogue intergénérationnel sur l'environnement ADEME/OpinionWay).</p> <p>Cet écart entre connaissance et action environnementale, lié à de nombreux facteurs (culturels, socio-économiques, psychosociaux...), pourrait être réduit grâce à l'acquisition d'un "pouvoir-agir", comme le montrent les recherches menées dans le champ de l'éducation à l'environnement. La mise en place d'une stratégie pédagogique intégrant l'analyse de la situation locale et l'élaboration de projets transformant la réalité des apprenants est donc une piste d'amélioration.</p> <p>Cette perspective amène à favoriser l'investissement du campus comme cadre d'action étudiant.</p>
DESRIPTIF	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un panel d'UEO dédiées à ces enjeux et orientées vers l'action - Intégrer systématiquement une représentation étudiante aux groupes de travail sur les projets liés aux enjeux de durabilité - Mieux reconnaître et valoriser l'engagement étudiant tel que décrit dans la circulaire du 31/03/22 mais aussi les initiatives portées par les étudiantes et étudiants autour des questions de durabilité pour favoriser leur participation et leur action via un dispositif interne à l'établissement - Accompagner étudiants semaine environnement - Proposer des formations aux enjeux de durabilité aux associations - Faire évoluer la charte des association en intégrant les enjeux de durabilité - Mettre en place des critères intégrant enjeux de durabilité au FSDIE (fond de solidarité et développement des initiatives étudiantes) <p>Il sera aussi nécessaire d'intégrer un volet "durabilité" au futur schéma directeur de la vie étudiante</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : SAFIRE, VP-TE, Associations étudiantes
	Externe : Associations sur la thématique environnementale
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	



COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes 2.6.1 - Alimentation responsable 2.6.2 – Evènementiels éco-responsables 2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire 4.1.2 - Intégrer la notion de RSE aux stages en entreprise, parcours entrepreneuriaux, Cursus Master Ingénierie et formations délivrées tout au long de la vie 4.2.2 - Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité
---	--

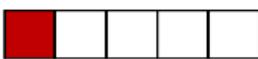


ACTION	Action 4.2.2 - Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité
PORTAGE	SAFIRE, VP-CFVU
CONTEXTE	Avignon Université réalise la promotion de ses formations à travers des dispositifs variés. En complément du site internet de l'université et des réseaux sociaux, des ateliers d'informations auprès des lycéens et enseignants du secondaire sont déployés dans le cadre du projet PANORAMA (Pour l'Accompagnement à l'Orientation et à la Réussite à Aix-Marseille Avignon et Toulon), lauréat du PIA « Territoires d'Innovation Pédagogique » et co-construit par Aix-Marseille Université, Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice, Avignon Université, Université de Toulon, Sciences Po-Aix, Centrale Marseille. Ce projet vise à mettre en place sur 10 ans un écosystème intégré en faveur de l'orientation des lycéens sur le territoire de l'académie d'Aix-Marseille et du Var.
DESRIPTIF	<p>Cette action consiste à mettre en place une promotion spécifique des formations intégrant les enjeux de durabilité ou formant spécifiquement aux métiers de la transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un atelier d'information spécifique sur : "Les enjeux de durabilité et les formations d'AU" auprès des lycéens de notre territoire et des enseignants du secondaire, dans le cadre du PIA TIP PANORAMA - Sensibiliser les étudiants ambassadeurs aux enjeux de durabilité pour porter le message de l'université auprès des lycéens et étudiants dans le cadre de l'UEO Ambassadeurs - Assurer la promotion des formations AU ayant obtenu la labellisation TEDS - Assurer la promotion des formations dans le cadre des événements sur les enjeux de durabilité organisés sur le territoire (FaitesEcho,...)
PARTIES PRENANTES	Interne : VP-TE, Equipes pédagogiques
	Externe : Lycées du territoire, Grand Avignon, Ville d'Avignon
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes</p> <p>1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes externes</p> <p>4.1.3 - Intégrer à minima une compétence en lien avec la durabilité à l'ensemble de l'offre de formation</p> <p>4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations</p> <p>4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité</p> <p>4.2.3 - Mettre en place une labellisation des formations</p> <p>4.2.4 - Mettre en place un Diplôme d'Université dédié aux enjeux de durabilité</p>



ACTION	Action 4.2.3 - Mettre en place une labellisation des formations
PORTAGE	SAFIRE, VP-CFVU
CONTEXTE	<p>L'accompagnement des équipes enseignantes passe par la mise en œuvre de dispositifs incitatifs et permettant une harmonisation des démarches. La promotion des formations intégrant les enjeux de durabilité nécessite par ailleurs de disposer d'une cartographie adaptée. Une démarche de labellisation est à même de répondre à ces objectifs d'incitation, d'harmonisation et de cartographie. Une telle démarche a été mise en œuvre précédemment au sein de l'université avec la labellisation TICE ou Flex'Hybride.</p>
DESCRIPTIF	<p>L'action vise à mettre en place un processus de labellisation des UE et des formations en reconnaissance de leur degré d'intégration des enjeux de durabilité à partir de septembre 2026 (critères, dossier, comité de valorisation...) Cette labellisation permettra une cartographie des formations pouvant faire l'objet d'une promotion spécifique.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : VP TE, Direction des composantes
	Externe : Réseau de communautés de pratiques, réseaux des ingénieurs pédagogiques, autres universités engagées dans ou initiant la mise en place d'un tel dispositif
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations 4.2.2 - Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité</p>



ACTION	Action 4.2.4 - Mettre en place un Diplôme d'Université dédié aux enjeux de durabilité
PORTAGE	SFTLV
CONTEXTE	<p>Les élus des collectivités locales et territoriales font face à un impératif de transition écologique dans un contexte de marge de manœuvre financière réduite et de défiance accrue des citoyens. Formation et accompagnement leur sont proposés par exemple par l'état ("boîte à outils des élus" du ministère de l'écologie, plateforme "solutions d'élus" du ministère de la transition énergétique, parcours élu.e.s sur la transition écologique de l'ADEME).</p> <p>Les instituts de recherche disposent par ailleurs d'une expertise spécifique de haut niveau mais sans transfert systématique à destination des élus. Enfin, les diplômes d'université sont une modalité de réponse à des besoins spécifiques de formation non couverts par les diplômes nationaux et sont à destination d'un public en formation professionnelle continue.</p>
DESRIPTIF	<p>Cette action consiste en la conception et mise en place d'un diplôme d'université portant sur les enjeux de durabilité, à destination des élus. Suite à la cartographie des équipes de recherche sur les 17 ODD, le SFTLV envisagera les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion avec la VP DEIP pour élaborer la stratégie de prise de contact avec élus - Recueillir des besoins des élus - Définir le cahier des charges, le budget et les critères du dossier d'agrément - Construire maquette en concertation avec les EC et C spécialistes des thématiques retenues - Passage en instances - Promotion de la formation et mise en œuvre
PARTIES PRENANTES	Interne : VP CFVU, VP TE, VP DEIP, EC et C spécialistes des thématiques retenues
	Externe : Communauté de commune, Mairie
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>3.4.1 - Constituer et animer un réseau de partenaires (acteurs industriels, associatifs et institutionnels)</p> <p>4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations</p> <p>4.2.2 - Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité</p>

Annexe 1 : Glossaire acronymes

- AAP : Appel À Projet
- BU : Bibliothèque universitaire
- CERI : Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique
- CSTI : Culture Scientifique, Technique et Industrielle
- DARI : Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation
- DCAVIS : Direction du Cadre de Vie et de la Sécurité
- DFACI : Direction des Finances, des Achats et du Contrôle Interne DGS
- DOSI : Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information
- DPI : Direction du Patrimoine Immobilier
- DRH : Direction des Ressources Humaines
- DU : Diplôme d'Université
- EC : Enseignant-Chercheur
- IUT : Institut Universitaire de Technologie
- Label TICE : Label Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
- MAPUI : Mission d'Appui à la Pédagogie Universitaire et Innovante
- MCVC : Maison de la Culture et de la Vie de Campus
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- SAFIRE : Service d'Accompagnement à la Formation, l'Insertion, la Réussite et l'Entrepreneuriat
- SFTLV : Service de la Formation Tout au Long de la Vie
- UEO : Unité d'Enseignement Optionnelle
- VP-CA : Vice-Président du Conseil d'Administration
- VP-CFVU : Vice-Président du Conseil des Formations et de la Vie Etudiante
- VP-CR : Vice-Présidente du Conseil de la Recherche
- VP-IP : Vice-Présidente déléguée à l'insertion professionnelle
- VP-TE : Vice-Présidente déléguée à la Transition Environnementale
- VP-VE : Vice-Présidente déléguée à la Vie Etudiante

Annexe 2 : Délibération du CA Avignon Université en date du 23 février 2024



Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AVIGNON UNIVERSITÉ N°CA-2024-007

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2024

POINT EXCLUSIF APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DURABILITÉ

Le Conseil d'administration, en sa séance extraordinaire du 23 février 2024, sous la présidence de Georges LINARÉS, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Avignon Université,

Vu le plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu le référentiel de développement durable et de responsabilité sociale des établissements d'enseignement, de recherche et d'innovation, dit « Référentiel DO&RS »,

Considérant la présentation du schéma directeur durabilité auprès du Comité social d'administration (CSA) en sa séance du 12 décembre 2023,

Considérant la présentation du schéma directeur durabilité auprès du Conseil académique plénier en sa séance du 22 février 2024,

Après en avoir délibéré,

Approuve le schéma directeur durabilité, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à l'unanimité

Membres composant le conseil : 28

Membres présents (14) ou suppléés (9) : 23

Membres absents et non suppléés : 5

Affaire suivie par
Aline RICHAUD
Vice-président du Conseil
d'administration

Téléphone
+33 (0)4 90 36 28 09

Courriel
vice-president-ca@univ-avignon.fr

Avignon, le 23 février 2024

Le Président d'Avignon Université



Georges LINARÉS

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le 07 MARS 2024

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hansah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 00
www.univ-avignon.fr

Annexe 3 : Délibération du CA Avignon Université en date du 8 avril 2025